

Mise en ligne : 1^{er} décembre 2014.
Dernière modification : 25 février 2024.
www.entreprises-coloniales.fr

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES TABACS (GÉNÉTAB)

S.A., 20 janvier 1919.

Lors de sa création, la Compagnie générale des tabacs envisageait d'obtenir l'affermage du monopole des tabacs.

CONSTITUTION (Cote de la Bourse et de la banque, 7 mars 1919)

Compagnie Générale des Tabacs. — Capital 10 millions de francs en 20.000 actions de 500 fr. il a été créé 25.000 parts de fondateur attribuées au fondateur. Siège à Paris, 39, rue Cambon. Conseil : MM. Bouilloux-Lafont, Delphin, R. G. Lévy, Grosselin, Guérin ¹, Lehideux-Vernimmen, Ranson, Rouland. Statuts chez M^e Moyne, à Paris. — *Petites Affiches*, 6 fév.

Compagnie générale des tabacs
Société anonyme au capital de 10 millions de francs
Siège social, à Paris, 62, avenue d'Iéna.
(*La Journée industrielle*, 13 novembre 1919)

Conseil d'administration : M. Julien Rouland, président du conseil ; M. Raphaël-Georges Lévy, vice-Président ; M. André Lehideux-Vernimmen, vice-président ; M. Georges Guérin, administrateur-délégué ; M. Marcel Bouilloux-Lafont ; M. Paul Grosselin, M. le baron d'Anthoüard [du groupe Bouilloux-Lafont] ; M. Jules Ranson ; M. Albert Hervet ; M. Joseph Bonnasse ; M. Loisy ² ; M. Daniel Mayer ; M. le baron Amédée Reille ³, administrateurs.

En vertu de l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 28 octobre 1919, le conseil d'administration de la Compagnie générale des tabacs a décidé de porter le capital social de 10 millions de francs à 20 millions de francs par la création de 20.000 actions d'une valeur nominale de 500 francs.

Le prix d'émission est fixé au pair de 500 francs augmenté d'un prime d'émission de 15 francs par action souscrite, soit 515 francs.

Les actions nouvelles seront émises jouissance 1^{er} janvier 1920.

Conformément aux statuts, les actionnaires anciens et les porteurs de parts de fondateur auront sur cette émission un droit de préférence irréductible à raison de trois

¹ Georges Guérin : administrateur délégué des Tabacs de l'Indochine à Hanoï et administrateur des Tabacs et plantations du Cameroun.

² Xavier Loisy (1874-1949) : polytechnicien, administrateur (juin 1919), vice-président (octobre 1934), puis président (août 1936) du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie. Voir [encadré](#).

³ Amédée Reille (1873-1944) : École Navale, député du Tarn (1899-1914), administrateur de sociétés, président de la Caisse commerciale et industrielle de Paris (1908). Voir [encadré](#).

actions nouvelles pour quatre anciennes et de une action nouvelle pour cinq parts de fondateur.

Les actionnaires et les porteurs de parts auront à verser à la souscription le premier quart, soit 125 francs, plus la prime de 15 francs, au total 140 francs, ils auront toutefois la faculté de libérer entièrement les titres à la souscription, moyennant le versement de 500 francs (par des actions) plus la prime de 15 fr., soit 515 francs.

Les actions anciennes ou parts de fondateur conférant le droit à la souscription seront déposées à l'appui d'un bulletin de souscription pour être estampillées.

Les souscriptions seront reçues du 15 novembre au 1^{er} décembre 1919 inclus aux caisses suivantes :

À Paris : Société Centrale des Banques de Province, 41, rue Cambon, et dans ses agences ;

Crédit Mobilier, 30, rue Taitbout.

Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, 43, rue Cambon.

Caisse commerciale et industrielle, 6, rue de Londres.

Banque Française pour le Brésil, 1, boulevard des Capucines.

En province : chez les banquiers, membres des Syndicats des banques de province.

Les publications légales ont été effectuées au *Bulletin des annonces légales obligatoires à la charge des Sociétés financières* (numéro du 10 novembre 1919).

L'autorisation prévue par la loi du 31 mai 1916 a été obtenue.

1920 : création d'une [agence d'achat à Bône](#) (Algérie)

[Augmentation de capital]
(*Le Temps*, 24 avril 1920)

La Compagnie générale des tabacs porte son capital de 20 millions à 50 millions de francs. Les nouvelles actions sont émises à 675 francs et porteront jouissance du 1^{er} janvier 1920.

Cette société a été constituée le 20 janvier 1919 dans le but essentiellement national de ramener en France le marché des tabacs détenu en grande partie, avant la guerre, par les Allemands.

L'extension rapide de ses affaires justifie pleinement cette augmentation de capital.

Les premiers résultats permettent d'ailleurs de fonder de légitimes espoirs sur l'avenir de cette société. Le conseil a décidé de proposer à la prochaine assemblée d'actionnaires la répartition d'un dividende de 45 francs pour l'exercice 1919. Ce résultat est d'autant plus intéressant que le premier exercice ne compte en réalité que six mois d'activité commerciale.

Compagnie générale des tabacs
(*La Journée industrielle*, 28 mai 1920)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société s'est tenue le 26 mai 1920, sous la présidence de M. Rouland.

Il résulte du rapport que les résultats de l'exercice 1919 correspondent en réalité à une activité commerciale de six mois.

Au Brésil, où l'organisation allemande était la plus forte, la société a fondé une agence à Bahia. Là, comme ailleurs, le conseil s'est imposé comme règle presque absolue d'acheter directement les tabacs aux producteurs. Cette méthode d'achat a porté aussitôt ses fruits : la compagnie a pu, au cours de ce premier exercice, fournir à la Régie française la majeure partie de ses besoins en tabacs du Brésil, et ce à des conditions sensiblement plus avantageuses pour la Régie que celles de la concurrence.

En dehors du Brésil, la compagnie a fait des achats également importants au Paraguay et en Colombie, et dans chacun de ces deux pays, elle a jeté les bases d'une organisation analogue à celle de l'État de Bahia.

Enfin, elle s'est intéressée aux tabacs des Indes Néerlandaises et elle a réussi à diriger ces tabacs directement des îles de la Sonde sur la France. Une partie importante de ces stocks a été achetée par la Régie française.

Au Brésil, la Compagnie a pris une importante participation dans la constitution de la Société anonyme Companhia Nazional de Tabacos (fabrique de cigarettes).

Les tabacs dont la Régie Française a laissé à la société la libre disposition, ont été vendus aux manufacturiers et monopoles étrangers, auprès desquels elle a des représentants. Des agences de vente ont été créées en Belgique, en Hollande, en Suisse et dans les Pays rhénans.

Le bénéfice net de l'exercice s'élève à 763.511 francs.

L'assemblée, à l'unanimité, a décidé de fixer le dividende à 45 fr. pour les actions libérées ; 20 fr. 14 pour les actions Libérées d'un quart et à 3 fr. 16 pour les parts de fondateur, payable à partir du 29 mai prochain, sous déduction ion des impôts.

MM. le baron d'Anthoüard, Hervet, Bonnasse, Loisy, le baron Amédée Reille, Mayer, Galicier, Dumont, Homberg et Ranson ont été nommés administrateurs.

Crédit français
(*L'Économiste parlementaire*, 27 mai 1920)

.....
Le Crédit français ... a participé, d'autre part, à quelques affaires parmi lesquelles... la Compagnie générale des tabacs...

Septembre 1920 : entrée de Maurice Bouilloux-Lafont au conseil.

INFORMATIONS FINANCIÈRES
(*Le Temps*, 5 octobre 1920)

On télégraphie de Sofia que la Compagnie générale des tabacs vient de prendre dans des conditions avantageuses un intérêt prépondérant dans la Société des fabriques de tabac réunies, communément connue sous le nom de Cartel, qui comprend, outre les principales manufactures de Bulgarie, le réseau le plus important des magasins situés dans les districts producteurs de tabac du Levant. Cette société, fondée il y a dix ans et dont le capital fut récemment porté à 30 millions de levas, a distribué 30 % de dividende pour le dernier exercice. Cette association d'intérêts avec un groupe qui est l'un des premiers fournisseurs de la Bulgarie et des États de l'Europe centrale assure à la Compagnie générale des tabacs, qui a pris l'importance que l'on sait sur le marché des tabacs américains, l'une des premières places sur le marché des tabacs fins d'Orient.

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 10 mai 1921)

Nous apprenons que le conseil d'administration de la Compagnie générale des tabacs a décidé de proposer à l'assemblée qui va être convoquée pour le 9 juin la répartition d'un dividende de 50 fr. par action contre 45 fr. pour l'exercice antérieur.

Cette répartition s'applique au capital porté de 10 à 50 millions de francs d'un exercice à l'autre. Les bénéfices réalisés sont en forte augmentation, défalcation faite des réserves de prévoyance, amplement dotées.

Ajoutons que le conseil a désigné comme administrateur M. [Émile] Level, directeur de la Banque nationale de crédit.

Compagnie générale des tabacs
(*La Journée industrielle*, 10 juin 1921)

L'assemblée ordinaire chargée d'examiner les comptes du deuxième exercice social s'est tenue hier, au siège, 62, avenue d'Iéna, à Paris, sous la présidence de M. Raphaël-Georges Lévy.

L'augmentation du capital au chiffre de 50 millions, réalisée au cours de l'exercice écoulé, a permis au conseil de développer considérablement le double réseau des organismes d'achat et de vente de la société. Le système commercial adopté par le conseil consiste à acheter les tabacs aux cultivateurs, à les manipuler, les trier, les emballer et les amener dans les principaux centres de consommation pour les vendre directement aux fabricants. Ce système, s'il exige une certaine immobilisation des capitaux engagés, offre, par contre, l'avantage d'assurer une marge plus large de bénéfices.

Dans l'État de Bahia, l'organisation existante a été perfectionnée en même temps que les moyens de surveillance et de contrôle. Grâce à la supériorité de classement ainsi obtenue, la clientèle européenne a coté les tabacs de la société à des cours sensiblement supérieurs à ceux de la concurrence.

Au Paraguay et en Colombie, l'organisation ébauchée en 1919 est entrée en pleine activité. La société a acheté et vendu, particulièrement à la Régie française, des quantités importantes de tabacs de ces provenances.

À Saint-Domingue, dès la première année d'installation, la société a acheté plus des deux tiers de la récolte totale, la réalisation en a été opérée dans d'excellentes conditions.

Une agence générale a été créée en Algérie où les entrepôts ont été construits pour la manipulation des tabacs algériens, spécialement des tabacs de Bône.

De par les relations établies avec des groupes hollandais, la société se procure de première main les tabacs des Indes Néerlandaises.

Enfin, une participation importante a été prise en Bulgarie dans la Société des Fabriques de Tabacs Réunis, connue sous le nom de Cartel, qui groupe les plus grandes fabriques de ce pays. Cette société a distribué, pour 1920, un dividende représentant 32 % du capital nominal.

Cette participation a permis à la société d'entrer dans le Consortium des Tabacs bulgares, organisme d'achat de premier ordre des tabacs d'Orient.

Le contrat, passé avec la Régie française a fonctionné normalement pendant l'exercice écoulé. La société est devenue le fournisseur des monopoles de la plupart des États européens. Ses ventes se sont aussi considérablement développées dans les pays où le commerce des tabacs n'est pas monopolisé, aussi bien en Europe qu'en

Amérique. Elle a, d'autre part, réussi auprès de la Régie espagnole des ventes importantes des produits de la fabrique de Rio- de-Janeiro où elle a des intérêts.

Le montant général des ventes est passé de 5.940.000 fr. en 1919 à 71.500.000 en 1920, laissant un bénéfice brut de 15.000.440 francs.

Il a été prélevé, après démarcation de frais de missions, frais généraux, amortissements divers, 277.567 fr. pour certains amortissements, 1.960.330 fr. pour différence de change et 4.179.000 fr. pour moins-value sur les marchandises en magasin. Il a été versé, d'autre part, à une réserve extraordinaire 7.995.762 francs, montant net des primes provenant de la dernière augmentation du capital.

L'assemblée, sur la proposition du conseil, a fixé le dividende à 50 fr. par action entièrement libérée, 23 fr. 75 par action libérée d'un quart et 20 fr. par part de fondateur. Ce dividende sera mis en paiement, à partir du 5 juillet, à raison de net 46 fr. 10 par action nominative entièrement libérée, 44 fr. 35 par action au porteur entièrement libérée, 21 fr. 90 par action libérée du quart et 18 fr. par part de fondateur.

MM. Pierre Boucheron [administrateur-directeur du Crédit mobilier français], Maurice Bouilloux-Lafont, Benoît-Léon-Dufour et Émile Level ont été nommés administrateurs.

Répondant à la question d'un actionnaire, le président a déclaré que le conseil avait l'intention, usant de l'autorisation qu'il possède, de décider prochainement l'augmentation du capital de 12.500 000 fr. par l'émission de 25.000 actions nouvelles de 500 fr., qui seront émises au taux de 575 fr. La souscription sera ouverte au début du mois de juillet.

En ce qui concerne l'année en cours, l'augmentation des ventes est considérable, puisqu'elle a atteint 50 millions environ contre 6 millions pour la période correspondante de l'année dernière.

Compagnie générale des tabacs
Émission de 25.000 actions nouvelles de 500 francs
(*Le Journal des finances*, 24 juin 1921)

Les actionnaires et les porteurs de parts de fondateur ont, sur cette émission, un droit de préférence à raison de 3 actions nouvelles pour 16 actions anciennes et de 1 action nouvelle pour 4 parts de fondateur. Sont seules admises les souscriptions à titre irréductible.

Le droit sera exercé, pour les actions au porteur et les parts de fondateur, sur présentation du coupon d'action et part n° 3 (le coupon n° 2 étant afférent au dividende de l'exercice 1920) et pour les titres nominatifs sur présentation du titre lui-même ou de bulletins de cession de droit qui seront délivrés, contre estampillage du titre, au siège social et dans les établissements chargés de recevoir les souscriptions.

Le tableau ci-dessous indique le nombre d'actions nouvelles qui peuvent être souscrites par les porteurs de moins de 16 actions anciennes : 1 à 5 actions anciennes : 0 action nouvelle ; 6 à 10 actions anciennes : 1 action nouvelle ; 11 à 15 actions anciennes : 2 actions nouvelles ; 16 actions anciennes : 3 actions nouvelles.

Les porteurs d'actions et de parts peuvent réunir leurs droits pour obtenir des attributions unitaires en conformité du tableau ci-dessus. Les actions nouvelles porteront jouissance du 1^{er} janvier 1921.

Prix d'émission : Actions libérées d'un quart, 200 francs. À savoir 125 francs pour le versement du premier quart et 75 francs pour la prime.

Actions entièrement libérées, 575 francs.

Les actionnaires et porteurs de parts ont la faculté de libérer entièrement les titres à la souscription. Toutefois, ceux qui libéreront les actions nouvelles postérieurement à la

souscription auront à verser, en plus du solde de 575 francs, les intérêts statutaires à 7 % l'an sur ce solde, pour la période écoulée du 1^{er} janvier jusqu'au jour de la libération.

La souscription sera ouverte du 20 juin au 12 juillet inclus.

Les souscriptions seront reçues : Au siège social, 62, avenue d'Iéna, Paris. Et aux sièges ou succursales des établissements suivants : Banque nationale de crédit, Banque privée, Caisse commerciale et industrielle de Paris, Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, Crédit français, Crédit mobilier français, Société générale, MM. les banquiers membres du Syndicat des banques de province

La notice prescrite par la loi du 30 juillet 1907 a paru dans le *Bulletin des annonces légales obligatoires*, numéro du 6 juin 1921.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES TABACS (*L'Europe nouvelle*, 9 juillet 1921)

Nous rappelons que cette Compagnie porte actuellement son capital de 50 millions à 62 millions 1/2, par l'émission de 25.000 actions nouvelles de 500 francs, jouissance du 1^{er} janvier 1921.

Cette augmentation de capital est nécessitée par le développement rapide de la Compagnie qui – d'après contrat avec le ministère des Finances – approvisionne la Régie française en tabacs exotiques. De plus la Compagnie est devenue fournisseur de la plupart des monopoles européens. Ses comptoirs d'achat rayonnent sur les deux Amériques, les Antilles, l'Afrique, l'Océanie et un contrat avec le Cartel des Tabacs bulgares assure à la Compagnie une place importante sur le marché des tabacs d'Orient. En 1920, le dividende distribué a atteint 10 %.

Le prix d'émission est fixé à 575 francs. Pour les actions libérées d'un quart, le versement sera de 200 francs (dont 75 francs pour la prime).

Les souscriptions sont reçues :

Au siège social de la Compagnie, 62, avenue d'Iéna et aux sièges et succursales des Etablissements suivants : Banque nationale de crédit, Banque privée, Caisse commerciale et Industrielle de Paris, Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, Crédit français, Société Générale et chez MM. les banquiers membres du Syndicat des banques de province.

L'assemblée a voté les résolutions suivantes, à main levée, à une majorité énorme la première résolution, à l'unanimité les autres.

Première résolution

L'assemblée générale après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et celui des commissaires aux comptes, et pris connaissance du bilan et des comptes rapports approuve comptes et bilan tels qu'ils lui sont soumis.

Deuxième résolution

L'assemblée générale réélit pour six ans MM. Maurice Chalus, Joseph Vadon et J.-M. Peron, administrateurs sortants.

Troisième résolution

L'assemblée générale nomme commissaire aux comptes, chargés du rapport pour l'exercice 1921. MM. Beranger, Mas et Palliez avec faculté pour un seul d'entre eux d'agir en cas d'empêchement ou de décès des autres.

L'allocation des commissaires aux comptes est fixée à 1.500 fr. pour chacun d'eux.

Quatrième résolution

L'assemblée générale après avoir entendu les explications du conseil d'administration, reconnaît qu'il lui a été rendu un compte spécial de l'exécution des marchés et entreprises prévu à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, ratifie les marchés, entreprises et opérations faites avec la société par les membres du conseil d'administration, tant en leur nom personnel que comme membres du conseil d'administration, d'autres sociétés depuis le 20 avril 1920, date de la dernière assemblée générale ordinaire, et autorise les administrateurs, tant en leur nom personnel, que comme administrateurs d'autres sociétés, à traiter avec la société conformément aux termes de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867 et de l'article 28 des statuts.

Cinquième résolution

L'assemblée décide que le prix maximum auquel les actions de la catégorie A pourront être cédées jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle, dans les cas prévus à l'article 14 des statuts, sera le prix auquel les actions de la catégorie B seront cotées à la Bourse de Paris la veille du jour de la négociation des actions de la catégorie A.

NÉCROLOGIE

Édouard Coût

(*Le Journal des débats*, 1^{er} août 1921)

On annonce la mort de M. Édouard Coût, ingénieur en chef, inspecteur des manufactures de l'État en retraite, directeur général de la Compagnie générale des tabacs, officier de la Légion d'honneur.

Société des [Tabacs de l'Indo-Chine](#)

(*Les Annales coloniales*, 10 août 1921)

Une entente vient d'intervenir entre cette société et la Compagnie générale des tabacs, et c'est celle-ci qui assume, dorénavant, la direction technique et administrative de l'entreprise.

Compagnie générale des tabacs

(*Le Journal des finances*, 5 mai 1922)

La Compagnie générale des tabacs paraît aujourd'hui payer les conséquences de la folie des grandeurs qui l'a frappée dès l'instant même de sa création, c'est-à-dire au début de 1919. En trois ans, le fonds social primitivement de 10 millions a été élevé successivement à 20 millions en octobre 1919, 50 millions en avril 1920 et 62 millions 1/2 en juillet 1921, le conseil disposant, d'ailleurs, des autorisations nécessaires pour le porter jusqu'à 200 millions.

La dernière émission qui portait sur 25.000 actions s'est faite à 575 francs ; les actions pouvaient être intégralement libérées ou libérées seulement, du quart (soit 125 francs, plus la prime) ; toutefois, il était prévu que ceux qui libéreraient les actions nouvelles postérieurement à la souscription devraient verser, en plus du solde restant

dû, soit 375 francs, l'intérêt à 7 % sur ce solde, pour la période écoulée du 1^{er} janvier jusqu'au jour de la libération. On ne cote actuellement que les 100.000 actions formant l'ancien capital de 50 millions ; les 25.000 actions, de la dernière émission n'ont pas été encore introduites.

Pour l'exercice 1920, le premier d'exploitation normale, la société avait pu réaliser un bénéfice brut de 15.129.764 francs et un bénéfice net de 4.901.924 francs ; le dividende avait été fixé à 50 francs, le paiement de ce dividende absorbant environ 3.400.000 francs, à quoi s'ajoutaient 500.000 francs que devraient se partager les 25.000 parts de fondateur participant à concurrence de 25 % dans le montant des bénéfices. Les amortissements et réserves, dotés par profits et pertes, avaient touché au total 4.456.000 francs dont 4.179.000 francs pour dépréciation des stocks : en outre, les différences des changes avaient de leur côté laissé une perte de 1.860.000 francs. Tout cela aurait dû attirer l'attention ; cependant, la société manifestait un bel optimisme ; d'ailleurs, à la fin de 1921, on communiquait encore des chiffres de vente de nature à inspirer confiance ; pour les 11 premiers mois, on évaluait ces ventes de 70 à 75 millions contre 71 millions 1/2 pour 1920, augmentation en définitive peu considérable étant donné l'accroissement des capitaux investis dans l'affaire.

Or, voici qu'on annonce en ce moment que la Société générale des Tabacs ne pourra pas distribuer de dividende pour 1921 à cause de grosses dépréciations des stocks. Faudrait-il en conclure que les plus récentes émissions ont servi moins à fournir des disponibilités pour développer le mouvement des opérations qu'à consolider des stocks, qui, fin 1920, atteignaient déjà au bilan, le chiffre imposant, mais faux par rapport à leur valeur réelle, de 66 millions, tandis que la situation de la trésorerie se révélait assez serrée

Il faut espérer que le conseil donnera, à la prochaine assemblée, tous les renseignements utiles et dira aux actionnaire les mesures qu'il compte employer pour franchir un cap difficile. De toute manière, il semblerait que la société, qui possède d'incontestables éléments de vitalité, devra consentir au moins à se recueillir pendant quelque temps et se borner à étayer sérieusement un édifice trop vaste et trop hâtivement construit. L'action de la Compagnie générale de Tabacs avait été portée l'année dernière sensiblement au-dessus de 1.000 francs ; elle ne vaut plus que 305 francs et se négocie avec peine. Le bilan fin 1921 précisera ce que l'on doit penser de ce cours. Pour l'heure, il ne devrait pas séduire ceux qui n'ont pas le titre en portefeuille à cause de doutes qui obscurcissent l'avenir immédiat.

LA Cie FRANÇAISE DU CAOUTCHOUC.
(*Omnia*, juin 1922)

La Cie française du caoutchouc, qui s'est constituée récemment au capital de 10 millions de francs, vient de se rendre acquéreur des usines de Paris (quai de Javel), de Thiant-les-Valenciennes, d'Halluin (Nord) et de Menin (Belgique), usines provenant de la liquidation de la Manufacture parisienne de Caoutchouc.

La Cie française du Caoutchouc a pour objet la fabrication et la vente de pneumatiques bandages pleins et « automatique Ducasble » pour tous véhicules, ainsi que la fabrication de tous articles techniques tels que tuyaux, joints, semelles et ébonite.

Son conseil d'administration est composé des personnalités suivantes :

.....

M. Georges Mayer ⁴, chevalier de la Légion d'honneur, administrateur de la Cie générale des Tabacs, administrateur délégué des Automobiles Delaunay-Belleville.

.....

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES TABACS
(Cote de la Bourse et de la banque, 12 juillet 1922)

Ainsi que nous l'avons indiqué le 26 juin, l'assemblée ordinaire des actionnaires de la Compagnie générale des tabacs qui s'est tenue le 24 juin a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1921.

Alors qu'en 1920, il avait été réalisé un bénéfice de 4.901.924 fr. 43, c'est par une perte de 23 millions 379.943 fr. 89 que se solde cette année le compte de profits et pertes.

Cet important déficit provient d'une part d'une différence de change qui dépasse 10 millions et d'une perte sur marchandises de 14 millions. Voici d'ailleurs comment se comparent les comptes de profits et pertes pour les deux derniers exercices.

	1920	1921
CHARGES		
Frais de mission	477.303 24	403.626 61
Intérêts et commissions	1.175.400 31	2.731.983 55
Frais généraux, impôts	2.201.016 49	3.521.93 2 71
Amortissements	277.576 55	1.078.666 02
Moins-value du portefeuille	57.156 62	—
Pertes sur marchandises	4.179.000 00	14.247.192 39
Divers	—	87.959 64
Perte au change	1.860.330 80	1.577.261 64
	<u>10.227.940 01</u>	<u>23.648.623 66</u>
PRODUITS		
Bénéfice brut	15 000.440 51	—
Report antérieur	24.481 58	22.801 30
Intérêts sur portefeuille	104.842 35	245.878 47
	<u>15.123.794 44</u>	<u>268.679 77</u>
Rappel des charges	10.227.940 01	23.648.623 60
Résultats de l'exercice	<u>4 901.824 43</u>	<u>23.379.943 89</u>

Dans les comptes ci-dessus, la perte au change n'a été portée que pour 1.577.261 64. Sa valeur réelle est de 10.262.411 94. mais elle a été amortie avant établissement du compte de profits et pertes par application de la réserve extraordinaire qui se montait à 8.685.150 30. Les amortissements, qui atteignent 1.078.666 62, se répartissent ainsi : créances litigieuses, 758.999 02 ; frais de premier établissement,

⁴ Georges Maurice Daniel Mayer (Paris, 1884-1933) : polytechnicien, ingénieur des manufactures de l'État.

309.139 35; marques déposées, 10.528 francs 25. Ces deux derniers comptes sont entièrement soldés.

Le rapport du conseil donne les explications suivantes sur les causes des résultats défavorables de l'exercice :

L'année 1921 a été marquée par une crise aiguë qui s'est étendue au commerce des tabacs en feuilles ; les régies et les fabriques durent réduire leur stocks, les goûts du public se modifièrent et dans certains pays, la consommation des cigares baissa de 50 % ; les prix des tabacs de choix subirent un fléchissement considérable, aggravé encore par la crise du change.

Le chiffre d'affaires réalisé de 71 millions est à peu près le même que l'an dernier mais, étant donné les prix plus bas auxquels ont été traitées la plupart des affaires, il représente un volume de transactions beaucoup plus élevé.

La perte au change provient principalement de ce que, en raison de la transgression des ordres donnés par le siège, les agents de Bahia ont effectué des achats de tabac atteignant 18.000 contos de reis alors que la Compagnie n'avait pu obtenir des crédits en milreis que pour 6.000 contos. Le cours moyen auxquels les transferts ont été effectués est 2 fr. 15 alors que le cours au 31 décembre n'était plus que de 1 fr. 59.

La perte sur marchandises résulte pour partie de la perte effectivement subie en 1921 sur les ventes effectuées pendant les derniers mois ; pour le solde, de la dépréciation qui a été effectuée sur les stocks en fin d'exercice. Les stocks ont été évalués au prix de revient si celui-ci est inférieur au cours du marché ou au contraire à ce dernier cours s'il est inférieur au prix de revient.

Au bilan, le poste « Actionnaires » figure pour 14.631.000 francs représentant les versements de libération de 39.016 actions appelés par décision du conseil du 7 juin 1922.

Les stocks, évalués comme il a été dit ci-dessus, sont inscrits pour 20.066.997 83.

Au passif, la réserve légale est de 282.047 69, la réserve extraordinaire a disparu ; le poste effets à payer s'élève à 44.472.313 98 dont 30.500.000 représentent les effets créés en mobilisation de diverses ouvertures de crédit consentis à la société.

Si les éléments de vitalité de l'affaire semblent intacts, il est certain qu'une réorganisation financière s'impose. Une assemblée extraordinaire était convoquée à ce sujet à la suite de l'assemblée ordinaire mais, n'ayant pu se tenir par suite de l'insuffisance de quorum, elle a dû être remise à une date ultérieure. On sait qu'elle devait étudier un projet de réduction du capital de deux cinquièmes.

L'assemblée a donné à MM. Ranson et Gallien, administrateurs démissionnaires, *quitus* de leur gestion.

Compagnie générale des tabacs
(*La Journée industrielle*, 14 juillet 1922)

Ass. ext., remise au 4 août. 19, rue Blanche, Paris. Réduction du capital.

Compagnie générale des tabacs
(*La Journée industrielle*, 5 août 1922)

L'assemblée extraordinaire de cette compagnie, qui devait avoir lieu hier, n'a pu se tenir, faute de quorum. Elle a été reportée à une date ultérieure.

Compagnie générale des tabacs
(L'Éveil économique de l'Indochine, 6 août 1922)

La « Compagnie générale des tabacs » a subi de grosses pertes au cours de l'exercice 1921 (le **solde débiteur** du compte profits et pertes, après application de la réserve extraordinaire, est de **23 millions environ**) mais sa vitalité reste intacte.

La Compagnie a été frappée en pleine prospérité par une crise sans précédent dans les annales du commerce du tabac. Dans les derniers mois de l'exercice 1921, les prix ont considérablement fléchi (de plus de 70 % pour certains tabacs), provoquant ainsi une dévalorisation importante des stocks de la compagnie, aggravée encore par la baisse du change.

À l'assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 24 juin, le conseil d'administration proposera la **réduction de capital imposée par les événements**, qui permettra à la compagnie de profiter des résultats de son organisation commerciale, considérablement développée et renforcée malgré la crise et de continuer sa marche en repartant d'un bilan entièrement assaini.

On peut donc envisager l'avenir avec confiance.

Journée du commerce. — 15 juin.

INDUSTRIES DIVERSES

Compagnie générale des tabacs
(La Journée industrielle, 21 septembre 1922)

Les actionnaires se sont réunis hier en assemblée extraordinaire, sous la présidence de M. Raphaël-Georges Lévy. L'ordre du jour comportait la réduction du capital social et les modifications aux statuts découlant de cette mesure que le rapport du conseil justifie par la nécessité d'assainir immédiatement la situation financière de la société et de rendre possible une augmentation éventuelle du capital social. Le maintien du *statu quo* et l'amortissement des pertes au moyen des bénéfices que laisse espérer la détente qui se manifeste, notamment dans l'industrie des tabacs, auraient pour effet de laisser apparaître dans les comptes de la société, pendant plusieurs années, des soldes déficitaires, tout en privant les actionnaires de leur revenu.

En conséquence, l'assemblée a décidé que, par suite des pertes subies par la société, s'élevant à 23.379.943 fr. 89, d'après le bilan au 31 décembre 1921, et d'un amortissement de 7 millions 870.056 fr. 21 qui sera effectué sur les postes « avances à correspondants et agences », et « participations dans sociétés filiales », le capital social, qui est actuellement de 62.500.000 francs, divisé en 125.000 actions entièrement libérées de 500 francs chacune, sera réduit à 31.250.000 fr. et que cette réduction s'opérera au moyen de l'abaissement à 250 francs du montant nominal des actions.

Par suite, le nouveau capital social sera de 31.250.000 fr., divisé en 125.000 actions de 250 fr. chacune.

L'assemblée a donné tous pouvoirs au conseil pour assurer l'exécution de cette décision, soit par la création de nouveaux titres dont il fixera les conditions et le délai d'échange contre les anciens titres, soit par l'apposition sur les titres actuels d'une estampille indiquant que le montant nominal de chaque action est de 250 francs et que le capital social a été réduit à 31.250.000 francs.

L'assemblée a, en outre, apporté aux articles 7 et 41 des statuts les modifications exigées par la réduction du capital social.

Compagnie générale des tabacs
(*Le Temps*, 18 octobre 1922)

L'assemblée générale des actionnaires de la Compagnie générale des tabacs, en date du 20 septembre 1922, a voté la **réduction du capital social de 62.500.000 francs à 31.250.000 francs** par l'abaissement de 500 francs à 250 francs de la valeur nominale des actions.

En conséquence, la chambre syndicale a décidé qu'à partir du 18 octobre présent mois, les 125.000 actions de ladite société ne seraient plus négociables qu'en titres munis notamment des diverses estampilles indiquant la réduction tant du capital social à 31.250.000 francs que du nominal de l'action à 250 francs.

1922 (nov.) : CRÉATION DE LA **COMPAGNIE DES TABACS DU CAMEROUN**

EXPLOITATIONS COLONIALES
Compagnie des Tabacs du Cameroun
(*La Journée industrielle*, 2 décembre 1922)

Les première administrateurs sont : ... Georges Guérin, administrateur délégué de la Compagnie générale des tabacs, 62, avenue d'Iéna, Paris...

Compagnie générale des tabacs
(*La Journée industrielle*, 20 janvier 1923)

Une assemblée extraordinaire des actionnaires de cette société, tenue hier sous la présidence de M. Raphaël-Georges Lévy, président, a autorisé le conseil d'administration à augmenter le capital social jusqu'à concurrence d'une somme de 68.750.000 francs, pour le porter à 100 millions, au moyen de la création d'actions de 250 francs.

Il sera émis immédiatement une première tranche de 75.000 actions, ce qui portera le capital à 50 millions. Ces 75.000 actions, dont le taux d'émission sera voisin du pair, porteront jouissance du 1^{er} janvier 1921, ce qui les assimilera aux actions anciennes et leur permettra de participer au dividende cumulatif de 7 % prévu à l'article 44 des statuts. Les actionnaires anciens auront un droit de préférence pour la souscription.

L'assemblée a modifié l'article 7 des statuts, concernant l'augmentation du capital et l'article 44, dont la nouvelle rédaction comporte l'abrogation, à partir du 19 janvier 1923, de l'intérêt cumulatif de 7 %, et la réduction de 15 à 10 % de la part attribuée au conseil dans la répartition des bénéfices.

Rappelons que l'assemblée générale du 8 juillet 1920 avait, en vue d'une reprise des affaires, donné au conseil l'autorisation de porter le capital social à 200 millions, mais, en raison de la réduction de capital opérée postérieurement, le conseil a jugé utile d'obtenir la confirmation de cette autorisation, en ramenant le chiffre de 200 à 100 millions.

Dans son allocution, le président a indiqué que l'émission prochaine de la première tranche de 75.000 actions paraît devoir suffire aux besoins actuels de la société.

Un actionnaire ayant posé une question concernant le bruit d'un projet de fusion de la Compagnie générale des tabacs avec la Société Bastos, le président a déclaré qu'en

raison des relations cordiales qu'entretiennent les deux sociétés, l'idée d'un rapprochement plus intime avait pu être agitée, mais qu'en l'état actuel, le conseil n'avait rien d'intéressant à soumettre aux actionnaires sur cette question.

Compagnie générale des tabacs
[Nouvelle augmentation de capital de 31,25 à 50 MF]
(Le Journal des finances, 9 mars 1923)

La souscription aux 75.000 actions nouvelles de la Compagnie générale des tabacs a été couronnée de succès.

Les souscriptions réductibles des actionnaires et porteurs de parts n'ont pu être intégralement servies et sont réduites de 9 %. Aucune attribution n'a pu être faite sur les souscriptions réductibles du public.



Coll. Serge Volper

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES TABACS
S.A. au capital de cinquante millions de francs
divisé en 200.000 actions de 250 fr. chacune
et 200.000 actions privilégiées de 100 fr. chacune

Statuts déposés en l'étude de M^e Letulle, notaire à Paris

et modifiés par les délibérations des assemblées générales extraordinaires des 27 décembre 1919, 18 juin et 8 juillet 1920, 5 août 1921, 20 septembre 1922, 19 janvier et 26 mars 1923

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 8 avril 1923

SIÈGE SOCIAL À PARIS
ACTION DE DEUX CENT CINQUANTE FRANCS AU PORTEUR N° 165.099
entièrement libérée

Un administrateur : Raphaël-Georges Lévy
Un administrateur *par délégation spéciale* : ?
Paris, le 1^{er} avril 1927
Impr. Chaix, 20, rue Bergère, Paris. Encres Lorilleux

Compagnie générale des tabacs
(*La Journée industrielle*, 27 mars 1923)

Réunis hier en assemblée extraordinaire, sous la présidence de M. Raphaël-Georges Lévy, président du conseil d'administration, les actionnaires de cette société ont régularité l'augmentation du capital social de 31 millions 250.000 fr. à 50 millions par la création de 75.000 actions nouvelles avec prime de 25 fr.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

INDUSTRIES DIVERSES

Compagnie générale des tabacs
(*La Journée industrielle*, 21 avril 1923)

Les comptes, qui seront soumis à l'assemblée ordinaire du 3 mai, se soldent par un bénéfice de 3.074.903 fr. Voici quel est le bilan de la société au 31 décembre 1922 :

Actif : caisse et banques, 7.698.021 fr. 06 ; actionnaires, 1.752.875 fr. ; régies et clients, 12.191.425 fr. 11 ; effets à recevoir, 1 million 485.345 fr. 03 ; stocks, 27.092.000 fr. ; débiteurs. 5.357.329 fr. 51 ; avances à correspondants, 14.100.985 fr. 62 ; matériel et outillage, 2 millions 550.681 fr. 11 ; participations. 5 millions 992.590 fr. 60 ; cautionnements, 524.100 fr. ; immeubles, 4.035.866 fr. 94; comptes d'ordre, 137.489 fr. 71.

Passif : capital. 31.250.000 fr. ; réserve légale, 282.047 fr. 69 : provision pour amortissements, 5.503.738 fr. 26 ; crédits de campagne, 6 millions 159.808 fr. 72 ; effets à payer, 30.640.338 fr. 62 ; créditeurs, 3.635.482 fr. 29 ; dividendes restant à payer, 43.370 fr. 20 ; comptes d'ordre, 2 millions 329.110 fr. 96 ; profits et pertes, 3.074.903 fr. 01.

À l'actif du bilan, le poste matériel est en augmentation de 1.546.802 fr. 14 sur l'exercice précédent. Au poste débiteurs divers figurent pour 874.777 fr. 84 des avances faites au Trésor pour le compte des actionnaires.

Au passif, le poste crédits de campagne représente les avances faites par des établissements de crédit et des fournisseurs en vue de faciliter les opérations d'achat.

Les effets à payer, s'élevant à 30.640.338 fr. 62, se décomposent comme suit : 23.348.825 fr. au profit d'établissements de crédit, 4.867.830 fr. au profit de fournisseurs, [2.423.683 fr. au profit des Tabacs de l'Indo-Chine.](#)

Compagnie générale des tabacs
(*L'Économiste parlementaire*, 10 mai 1923)

L'assemblée ordinaire tenue le 3 mai sous la présidence de M. Raphaël-Georges Lévy a approuvé les comptes de l'exercice 1922, se soldant par un bénéfice net de 3.074.903 francs : elle a décidé de prélever sur cette somme 5 % en faveur de la réserve légale, soit 153.745 fr., et de reporter à nouveau 2.921.157 francs.

L'assemblée a nommé administrateurs : M. Rémy Charrin pour une durée de six années et MM. Alexandre Sienkiewicz, Marcel Robaglia et Ernest Weyl ⁵ en remplacement de MM. Ranson, Galicier et Léon Dufour.

Le rapport du conseil signale qu'en Amérique centrale et aux Indes néerlandaises, des accords ont été conclus avec d'importantes maisons de ces pays, permettant d'acquérir les tabacs dans des conditions avantageuses ; les organisations d'Orient ont pris un nouvel essor ; en Macédoine grecque, principalement, la Compagnie occupe une place prépondérante.

D'après les déclarations du président, l'exercice en cours se présente dans les conditions satisfaisantes ; les risques provenant des variations des changes ont été pour ainsi dire éliminés.

Il y a lieu de signaler que le bénéfice net de 3.074.903 francs ressort au bilan après prélèvement pour les amortissements de sommes importantes, dont 917.296 francs en faveur des chapitres « Régies et clients » et « Débiteurs », 731.802 francs en faveur du chapitre « Matériel et outillage » et 2.367.417 francs, des « Immobilisations ».

[[La Compagnie générale des tabacs à Alger](#)]
(*Le Sémaphore algérien*, 12 octobre 1923)

Le bénéfice de l'entrepôt réel spécial de douanes que M. Parlier a obtenu suivant décision du 2 août 1922, en vue de la fabrication de cigarettes à Alger, est transféré à la Compagnie générale des tabacs dont la direction pour l'Afrique du Nord a son siège à Alger, rue de la Liberté, 10.

Tabacs de l'Indochine
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 28 octobre 1923)

⁵ Ernest Weyl (1864-1937) : polytechnicien. Ancien dirigeant (puis liquidateur) de la Régie co-intéressée des tabacs de l'empire ottoman. Administrateur du Smyrne-Cassaba et prolongement (Turquie). Administrateur, puis liquidateur de la Cie générale des tabacs. Administrateur des Tabacs du Portugal, des Tabacs de l'Indochine. Administrateur délégué de l'UEIF de 1919 à 1922, la représentant à la Banque générale de crédit hongrois, il passe ensuite au service de la SGE dont il fut vice-président, puis brièvement président (avril-juillet 1937). Administrateur de la Thomson-Houston, de la Sofina, de la Société centrale pour l'industrie électrique, des Forces motrices de la Truyère, de l'Électricité d'Alep, de la Chade...

[...] [La Compagnie générale des tabacs](#) ⁶, créancier privilégié, a, de son côté, consenti au renouvellement pour trois ans de son avance de 5 millions et concourra à garantir l'augmentation du capital. [...]

Qui êtes-vous ? 1924.

ANTHOUARD DE WASSERVAS (baron Albert d'), ministre plénipotentiaire en retraite, conseiller général de la Haute-Loire.

121 bis, rue de la Pompe, T : Passy 92-22 ; et Saint-Maurice, La Voûte-Chilhac (Haute-Loire).

Secrétaire général de l'Union des femmes de France ; vice-président du Comité France-Amérique ; administrateur de diverses sociétés [dont la Caisse commerciale et industrielle de Paris, Crédit foncier du Brésil, le Crédit foncier du Sénégal, devenu Crédit foncier africain (groupe Bouilloux-Lafont) [et la Compagnie générale des Tabacs](#) [[> 1921-1925 Tabacs de l'Indo-Chine](#)]].

Commandeur de la Légion d'honneur.

Né le 12 octobre 1861, à Versailles.

Marié à feu M^{lle} Geneviève de Romeuf. Enfants : Gérard ; Bertrand ; Monique ; Jean ; Claude.

Œuvres : Voyages d'exploration à Madagascar, cartes et articles sur le pays ; Les Boxers, journal du siège des légations à Pékin (1910) ; Le Progrès brésilien, étude économique et politique sur le Brésil (1909) ; articles sur la colonisation en Tunisie, sur la situation économique et financière au Brésil, en Egypte.

Sport : chasse, pêche, auto.

Club : Union artistique.

BOUCHERON (Pierre).

81, rue de Courcelles, T. : 19-19.

[Ayen (Corrèze), 1854-Ayen, 1936.]

[Une fille : Andrée (Mme Pierre Mareuse).]

[Directeur général, puis (1920)] Administrateur du Crédit mobilier français ; administrateur de [l'Électricité de Limoges (1920) et de] la Compagnie générale des tabacs [[> 1921-1925 Tabacs de l'Indo-Chine](#)], etc.

Chevalier [(1913), puis officier (1927)] de la Légion d'honneur.

BOUILLOUX-LAFONT (Maurice). conseiller général et député du Finistère ; banquier.

92, avenue Henri-Martin ; et château des Ormeaux, à Bénodet (Finistère), T. : 4.

Maire de Bénodet.

Administrateur de la Caisse commerciale et industrielle de Paris, du Crédit foncier du Brésil et de l'Amérique du Sud, de la [Compagnie générale des tabacs](#) [[> 1921-1925 Tabacs de l'Indo-Chine](#)].

Né à la Ferté-Alais (Seine-et-Oise), le 10 avril 1875.

Marié à Mlle Yvonne Alavoine.

Clubs : Union interalliée ; Cercle du Bois de Boulogne ; Automobile-Club ; Aéro-Club ; Société hippique ; Yacht-Club.

DUMONT (*Charles-Émile-Étienne*), député du Jura [1898-1924][sénateur (1924-1939)] ; ancien ministre [des TP de mars à juin 1911 et des finances de mars à décembre 1913][futur ministre de la marine militaire (janvier 1931-février 1932)].

21, boulevard Delessert, T. : Passy 70-30.

⁶ La Cie générale du tabac comprenait parmi ses administrateurs Pierre Boucheron, du Crédit mobilier français ; Maurice Bouilloux-Laffont ; André Homberg, de la Société générale ; Émile Level, de la Banque nationale de crédit ; et Julien Rouland, sénateur de la Seine-Inférieure.

Agrégé de l'Université. Ancien professeur de philosophie au Lycée de Lons-le-Saunier. Officier d'Académie.

Né à Bramons (Jura), en 1867 [† 1939].

Œuvres : Pairie et internationalisme ; Une Semoule dans les Causses

Club : Cercle républicain.

[Administrateur de la [Compagnie générale des tabacs](#) [> 1921-1925 [Tabacs de l'Indo-Chine](#)].

HOMBERG (André), administrateur de sociétés.

153, rue de Rome, T. : Wagram 26-99.

Vice-président du Conseil d'administration de la Société générale ; administrateur de la Compagnie internationale des Wagons-lits [CIWLT] ; vice-président du conseil d'administration de la Banque franco-serbe ; administrateur de la [Banque de l'Indo-Chine](#), de la [Banque russo-asiatique*](#), de la Compagnie Générale Transatlantique, de la Compagnie marseillaise de Navigation à vapeur (Compagnie Fraissinet), de la Société du Gaz de Paris, de la Compagnie d'Assurances la Foncière-transports, de la [Compagnie générale des tabacs](#) [> 1921-1925 [Tabacs de l'Indo-Chine](#)] ; président de la Société franco-serbe d'entreprises industrielles et de travaux publics.

Officier de la Légion d'honneur.

Marié à Mlle Ermel.

LEVEL (Émile), banquier ; directeur général de la Banque nationale de crédit.

34, rue de Prony, T. : Wagram 50-49 ; et château de Poulesse, par Richelieu (Indre-et-Loire).

Administrateur de l'Union industrielle de crédit pour la reconstitution et de la Compagnie générale des Tabacs, etc.

Officier de la Légion d'honneur.

[Conseiller du commerce extérieur de la France (1922).]

[7 août 1877-27 février 1944.]

[Fils de Paul Level, administrateur délégué des Docks et entrepôts de Marseille. Neveu d'Émile Level (1839-1905), ingénieur ECP, de la Société générale des chemins de fer économiques, ancien maire du XVII^e arrondissement de Paris. Frère d'André Level, Jacques (qui devint président de Péchiney) et Maurice (dramaturge et romancier).]

Marié à M^{lle} [Suzanne] Trémeau. [Dont Francine (Mme Max Pellequer).]

[Directeur des succursales du Comptoir d'escompte de Mulhouse à Paris, administrateur de la Société centrale des Banques de province, directeur de la Banque nationale de crédit de sa fondation en juillet 1913 à juillet 1931, où il est écarté avec un titre de vice-président quelques mois avant la faillite. Représentant de la BNC à la Cie de culture cotonnière du Niger, aux Chargeurs d'Extrême-Orient, à l'Union industrielle de crédit pour la reconstitution (UIC)(1922) [> 1929 : Union financière d'Extrême-Orient (UFEO)], à la [Compagnie générale des Tabacs](#) [> 1921-1925 [Tabacs de l'Indo-Chine](#)], à la Compagnie générale des colonies, aux Sucreries coloniales, à la Caisse de liquidation des affaires en marchandises à Paris, aux Transports en commun de la région parisienne ; aux Messageries maritimes et comme président de la Société financière de l'armement (1928), à l'Union commerciale indochinoise et africaine (1929), à la Société générale aéronautique (1930)... Administrateur de la Société maritime nationale. Président de la Société générale foncière (1934-1935).]

LÉVY (*Raphaël*-Georges), sénateur [de la Seine (1920-1927)] ; membre de l'Institut.

3, rue de Noisiel, T. : Passy 98-23 ; et Victoria Lodge, Deauville (Calvados).

Président de la Société d'Économie politique ; professeur à l'École des Sciences politiques ; président de l'Association des Cours commerciaux ; président de l'École supérieure d'Enseignement financier.

Officier de la Légion d'honneur. Grand-officier de la Couronne de Roumanie ; Grand-officier de la Couronne de Belgique ; Grand-officier de la Couronne d'Italie ; commandeur du Christ de Portugal.

Né à Paris, le 24 février 1853 [† 1933].

Fils de Benjamin Lévy, inspecteur général de l'Instruction publique, [et d'Eugène Bamberger, sœur d'Henri Bamberger (neveu du célèbre banquier Jonathan Raphael Bischoffsheim et co-fondateur en 1872 de la Banque de Paris et des Pays-Bas (BPPB)].

Marié à M^{lle} Marie-Augustine Halphen. Deux filles : M^{me} Paul May, femme du ministre de Belgique à Stockholm ; M^{me} Charles Cahen d'Anvers.

Éduc. : Lycée Louis-le-Grand ; École de Droit (prix d'honneur de rhétorique et de mathématiques au conseil général). Sous-directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas [BPPB] ; vice-président du Crédit mobilier français ; membre de nombreuses commissions extra-parlementaires.

Œuvres : Les Conversions de rentes (1886) ; Le Péril financier (1888) ; Un Relèvement du marché français (1890) ; La Spéculation et la banque (1893) ; La vraie Amérique (1894) ; Les Chemins de fer français (1894) ; Mélanges financiers (1895) ; La Fortune mobilière de la France à l'étranger (1897) ; Le Métal argent à la fin du XIX^e siècle (trad. en allemand, 1894) ; L'Union monétaire au moyen d'une banque centrale universelle (1895) ; Le Monopole de l'alcool (1897) ; L'Industrie et le commerce allemands (1898) ; La Hausse du blé et la baisse de l'argent (1897) ; Les Finances aux États-Unis (1898) ; La Dette anglaise (1898) ; Le Mouvement industriel (1899) ; Les Finances égyptiennes (1899) ; Qualités monétaires des valeurs mobilières (1899) ; Le Budget de 1900 ; L'Achèvement de noire réforme monétaire ; Le Sucre et l'industrie sucrière (1900) ; Rapport général présenté au Congrès des Sciences politiques sur les tendances de la législation fiscale en Europe au cours du XIX^e siècle ; Métaux et charbons (1900) ; Ce que coûte une guerre impériale anglaise (1901) ; Anvers, Gênes, Hambourg (1901) ; Le Triomphe de l'unité monétaire (1901) ; L'Allemagne industrielle (1901) ; La Disparition de l'argent comme métal monétaire (1903) ; Rapports sur le monopole de l'alcool à la Commission extra-parlementaire (1904) ; Finances de la guerre : Russie et Japon ; Psychologie des placements (1905) ; Principes de monnaie et de banque (trad. de l'anglais, 1907) ; Banques d'émission et trésors publics ; Le Relèvement du marché de Paris ; La juste Paix ; L'Initiation financière.

En préparation : Le Financier.

Sports : cheval ; tennis.

Distr. : lecture ; voyage ; marche.

[D'après les *Documents politiques* d'avril 1929, il siégeait ou avait siégé au conseil des sociétés suivantes : Administrateur : Crédit mobilier français, Compagnie française de banque et de mines, Lloyd de France (assurances terrestres), Lloyd de France (Vie), Compagnie française des mines d'or de l'Afrique du Sud [Cofrador, ancêtre de la BFCI], Société d'industrie minière d'Ekaterinovka, Sels gemmes et houilles de la Russie méridionale, [Minerais et métaux \[Minemet\]\[> filiale en Indochine\]](#), Cuivre et pyrites, The San Miguel Copper Mines Limited, Compagnie industrielle du platine [président jusqu'en 1930], [Compagnie de] [Recherches et exploitations minières \[CREM\]\[filiale de la précédente opérant en Indochine \(1925-1931\)\]](#), Chemins de fer de l'Est de Lyon, Chemins de fer Guillaume-Luxembourg, Auxiliaire des Chemins de fer au Brésil, Comité des obligataires de la Brazil Railways, Électricité Lille-Roubaix-Tourcoing, Association italo-française d'expansion économique, Compagnie générale des tabacs [président de l'origine (1919) jusqu'à 1925 ou 1926][> [1921-1927 Tabacs de l'Indochine](#)], Compagnie nationale des matières colorantes (absorbée par les Établissements Kuhlmann).]

REILLE (Baron *Amédée*-Charles-Marie).

16, avenue du Président-Wilson, T. : Passy 36-78.

Né à Saint-Amans-Soult (Tarn), 1873 [† 1944].

Marié à M^{lle} de Lauriston.

École navale (1891) ; enseigne de vaisseau démissionnaire (1899).

Conseiller général (canton de Brassac) [ancien député du Tarn (1898-1914)].

[Administrateur de la Cie des mines, fonderies et forges d'Alais — dont son père avait été président et dont son frère Xavier assurait la direction effective —, il préside la Caisse commerciale et industrielle de Paris et le Crédit foncier du Brésil et de l'Amérique du Sud, préside le Crédit foncier marocain (1920-1923) et vice-préside le Crédit franco-marocain du commerce extérieur (1921-1923)(filiales du précédent), est administrateur de la Banque privée (Lyon-Marseille) — jusqu'à son rachat en 1923 par le groupe Bauer-Marchal —, président de la **Compagnie générale des tabacs** (1919-1927)[> 1921-1925 Tabacs de l'Indo-Chine], de la Biterroise de Force et lumière, de la Société pyrénéenne d'énergie électrique, de la Savonnerie des Deux-Mers, administrateur de la Société pour la reconstruction de Reims et des pays dévastés, administrateur délégué de la Société toulousaine du Bazacle...]

ROULAND (*Julien-André-Gustave*, baron), [député (1898-1906), puis] sénateur [1912-1927] de la Seine-Inférieure.

17, rue de la Bienfaisance, T. : Wagram 93-18 ; et château de Bertreville, par Bacqueville (Seine-Inférieure).

Né à Paris, le 28 juin 1860 [† 1937].

[Petit-fils de Gustave I Rouland, président du Conseil d'État, puis gouverneur de la Banque de France sous le Second Empire. Fils de Gustave II Rouland (1831-1898), trésorier-payeur général, gouverneur du Crédit foncier de France et sénateur de la Seine-Inférieure]

Marié à M^{lle} Gautier.

[Administrateur (1908-1909) du Crédit foncier et agricole d'Algérie, présidé par André Lebon, qui avait succédé en 1898 à Gustave II Rouland comme administrateur du Crédit foncier. Puis administrateur (1909-1922) du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, suite de l'établissement précédent. Administrateur des Chantiers navals, ateliers et fonderies de Nicolaïeff (1908) et de Rharb et Khlot (Maroc)]

Président du conseil d'administration de la Société syndicale de Banques[, puis (1924) de la Banque syndicale de Paris, présidée par le sénateur Albert Gérard, des Forges de Flize (Ardennes), et faillie en 1931] ; administrateur de la calamiteuse **Compagnie générale des tabacs*** [et des **Tabacs de l'Indo-Chine (1921-1925)**], etc. [Administrateur des Tramways d'Oran, de Bernot frères, négoce de charbon à Paris, et des Immeubles de France, président de la Cie foncière de France (filiale du Crédit foncier)...]

WURTZ (Charles), conseiller d'État.

15, rue Alphonse-de-Neuville, T. : Wagram 31-33 ; et Les Ormes, à Montfermeil (Seine-et-Oise).

Officier de la Légion d'honneur.

Né le 29 juillet 1861, à Leipzig (Allemagne).

Veuf. Deux fils : Roger et Jacques.

Éduc. : Lycée Condorcet ; licencié en droit.

Conseil d'État (auditeur, maître des requêtes, conseiller d'État).

[Administrateur de la **Compagnie générale des tabacs** [> **1921-1925 Tabacs de l'Indo-Chine**].

Lévy (Raphaël-Georges), sénateur de la Seine : Comité des obligataires de la Brazil Railways ; Cuivres et pyrites ; Crédit mobilier français ; Compagnie industrielle du platine ; Charbonnages de Nikitofka ; **Compagnie générale des tabacs** — M. Lévy est partisan de la cession du monopole !

Compagnie générale des tabacs
(*La Journée industrielle*, 27 février 1924)

Dans sa séance du 26 février, le conseil d'administration de la Compagnie générale des tabacs a arrêté définitivement les comptes de l'exercice 1923, qui se soldent par un bénéfice net de 6.126.067 fr. 99. lequel s'ajoute au report de l'exercice 1922, qui était de 2.921.157 fr. 86.

Au cours de la même séance, le conseil a décidé de proposer à la prochaine assemblée générale la distribution d'un dividende de 20 fr. aux 200.000 actions formant le capital actuel.

Informations financières
Compagnie générale des tabacs
(*La Journée industrielle*, 16 mars 1924)

La Compagnie Générale des Tabacs procède actuellement à une augmentation de capital de 50 à 80 millions.

Cette société s'est fondée en 1919 pour l'introduction en France du commerce de tabacs en feuilles. Seule intermédiaire entre la production des tabacs exotiques et la consommation, elle connaît les besoins différents, mais constants de sa clientèle, et elle est en mesure de les satisfaire puisque, après avoir acheté aux pays d'origine et aux meilleures conditions la matière première, c'est elle-même qui procède sur place aux opérations préalables de fermentation des feuilles, de séchage, de tri et d'emballage, bref à toutes les manipulations qui achèvent de donner aux tabacs leur valeur.

Installée d'abord pour l'achat au Brésil, puis en Colombie, à Saint-Domingue, au Paraguay, aux Indes néerlandaises, en Algérie, en Grèce, en Bulgarie, elle s'est organisée en même temps pour la vente à Bruxelles, Anvers, Amsterdam, Brême. Hambourg, Bâle et Vienne, tout en plaçant à demeure des représentants auprès des monopoles européens. Elle est liée à la Régie française par un contrat de longue durée.

Le chiffre d'affaires de la Compagnie est passé de 71.575.895 francs en 1920, avec un bénéfice de 4.901.921 francs, à 111.479.068 francs en 1923, avec un bénéfice de 6.126.067 francs.

C'est ce rapide développement qui rend nécessaire l'augmentation de capital actuelle. Les 120.000 actions nouvelles sont affectées, par préférence, aux actionnaires et porteurs de parts de fondateur, au prix de 300 francs. Les souscriptions sont reçues jusqu'au 5 avril dans tous les principaux établissements de crédit.

ENTREPRISES DIVERSES
Compagnie générale des tabacs
(*La Journée industrielle*, 16 mars 1924)

Ainsi que nous l'avons annoncé le 27 février, les comptes de l'exercice 1923 se soldent par un bénéfice net de 6.126.067 fr. 99.

Le bilan, au 31 décembre, se présente comme suit :

Actif. — Caisses et banques, 7.801.933 fr. 37 ; actionnaires, 1.256.250 fr. ; régies et clients, 20.387.739 fr. 95 ; effets à recevoir, 50.218 fr. 75 ; stocks, 76.103.134 fr. 99 ; débiteurs, 6 millions 158.982 fr. 24 ; impôts et droits de transmission à récupérer, 1.012.820 fr. 38 ; avances à correspondants, 12.397.686 fr. 09 ; matériel et outillage, 3.529.429 fr. 78 ; participations, 6.051.610 fr. 60 ; cautionnements, 279.079 fr. 31 ; immeubles, 5 millions 601.288 fr. 14.

Passif. — Capital, 50 millions ; réserve légale, 435.792 fr. 84 ; provision pour amortissements, 5.503.738 fr. 26 ; crédits de campagne, 44 millions 919.022 fr. 35 ; effets à payer, 17.051.061 francs 03 ; créditeurs, 13.648.601 fr. 27 ; dividendes restent à payer, 24.732 fr. Profits et pertes: report de l'exercice précédent, 2.921.157 francs 86 ; bénéfices de l'exercice 1923, 6.126.067 francs 99.

Annuaire industriel, 1925 :

TABACS (Cie générale des), 62, av. d'Iéna, Paris, 10^e. T. Passy 54-04 et 19-39. Ad. t. Genetab-Paris. Soc. an. au cap. de 31.250.000 fr. — Agences : 10, r. de la Liberté, [Alger \(Algérie\)](#) ; 29, rue Conselheiro Saraiva Caixa postal 272, Bahia (Brésil) ; 46, avenida Rio-Branco, Rio-de-Janeiro (Brésil) ; à Xanthie (Grèce). (2-48279).

1925 : dissolution anticipée des Tabacs de l'Indo-Chine
Capital de la Compagnie générale des tabacs porté de 50 à 80 MF

ENTREPRISES DIVERSES
Compagnie générale des tabacs
(*La Journée industrielle*, 16 mai 1925)

L'assemblée ordinaire des actionnaires a eu lieu hier sous la présidence de M. Raphaël Georges-Lévy, président du conseil d'administration. et a approuvé les comptes de l'exercice 1924 qui font apparaître un bénéfice net de 8.220.876 fr. 29, auxquels s'ajoute le report antérieur de 6.938.502 fr. 06. Le dividende a été fixé à 20 fr. brut par action. Pour les actions qui n'étaient libérées que du quart avant l'appel des trois derniers quarts (juin 1922) et pour lesquelles n'a pas été versée la somme de 24 fr. 76 cour unification de jouissance, le montant du dividende brut est fixé à 5 francs.

Il a été affecté une somme de 2 millions à un fonds de prévoyance pour fluctuations des cours des tabacs.

Le report à nouveau s'élève à 5.797.144 fr. 46.

L'assemblée a ratifié la nomination comme administrateurs de MM. Preston Herbert, Albert Connett, Édouard Hunebelle ⁷. Elle a ensuite réélu le conseil en son entier.

Compagnie générale des tabacs
(*Le Temps*, 5 juillet 1925)

Créée en 1919, cette première grande société française de tabacs visait, à son origine, surtout la production des pays de l'Amérique du sud et de l'Amérique centrale, dont les tabacs ont un débouché assuré auprès de la régie française. Ayant rapidement atteint son but, et répondu aux espérances attachées à sa fondation, la Compagnie générale des tabacs put assurer, pendant les deux premiers exercices, non seulement une très large part des fournitures de la régie française, mais réussit également à étendre assez largement son rayon de vente, hors de France.

La deuxième phase de son activité, c'est son installation dans les pays producteurs de tabacs d'Orient, c'est-à-dire en Bulgarie, Grèce et Turquie.

Avec les liens d'affaires qu'elle a pu se ménager dans les divers pays producteurs de tabacs, la Compagnie générale des tabacs réussit ainsi à réaliser le programme contenu dans son appellation même, en s'assurant les tabacs de toute provenance. Parallèlement, le réseau de son organisation de vente est allé en s'élargissant.

Le capital de cette compagnie, fixé à son origine à 10 millions de francs, atteint rapidement, par bonds successifs, le chiffre de 62.500.000 francs. En 1922, la Compagnie générale des tabacs eut à subir une refonte sérieuse, dans son capital [réduit de 62,5 à 31,25 MF] et dans ses services, mais la prospérité de ses affaires ne cessant de s'accroître depuis, le capital social se retrouva, à nouveau, en 1923, à 50 millions de francs, et il a été porté, au cours du sixième exercice, à 80 millions.

Les ventes, dont le montant en 1919 n'a été que de 5.940.000 francs, se sont élevées pendant l'exercice 1924 au total de 128 millions.

L'étroite collaboration du comité de direction de la compagnie, placé sous la présidence de M. Raphaël-Georges Lévy, membre de l'Institut [et vice-président du Crédit mobilier français], et la vigilante énergie de son administrateur délégué, M. Georges Guérin, ont grandement contribué à ces résultats, grâce auxquels la Compagnie générale des tabacs a pu distribuer, pour l'exercice 1924, un dividende de 20 francs par action, a une valeur nominale de 250 francs.

Compagnie générale des tabacs
(*La Journée industrielle*, 15 mai 1926)

Les comptes de l'exercice 1925, qui seront soumis à l'assemblée ordinaire du 7 juin, font apparaître un produit brut de 19.379.909 fr., contre 12.030.360 fr.

⁷ Édouard Hunebelle (ca 1855-1930). Issu d'une famille d'entrepreneurs en chemins de fer illustrée par son père, Édouard Hunebelle (1825-1902) — maire de Deauville, beau-père du député et ministre Georges Cochery et du gouverneur de la Banque de France Georges Paullain — et par ses oncles Jules Hunebelle (1818-1900), maire de Clamart, et Alfred Hunebelle (1831-1913), président des Chemins de fer de la Camargue. Ingénieur, il acheta le domaine de Bridja en Algérie et fut maire de Staouéli pendant plus de trente ans.

Marié à Marie Garambois, il eut plusieurs fils, dont André (1896-1985) qui, avant d'être le cinéaste que l'on sait, avait non seulement été maître verrier mais aussi délégué pour l'Afrique du Nord du Parti frontiste de Gaston Bergery et administrateur de son journal, *La Flèche*.

Sans doute Édouard Hunebelle fut-il appelé au conseil de la Compagnie générale des tabacs comme président de la Chambre d'agriculture d'Alger et de la Confédération générale des agriculteurs d'Algérie.

précédemment. Déduction faite des frais généraux et après affectation de 7.134.598 fr. aux amortissements, le solde disponible s'établit à 9.203.909 fr., contre 8 millions 220.876 fr. Le conseil proposera vraisemblablement d'affecter aux amortissements la majeure partie des bénéfices et de reporter le solde à nouveau, alors que, l'an dernier, il avait été réparti un dividende de 20 fr. par action.

Compagnie générale des tabacs
(*L'Information financière, économique et politique*, 8 juin 1926)

L'assemblée ordinaire a eu lieu le 7 juin, sous la présidence de M. Raphaël-Georges Lévy, président du conseil d'administration, assisté, en qualité de scrutateurs, de MM. Darteville et Checacci⁸.

Plus de 80.000 actions étaient représentées.

L'assemblée a approuvé les rapports et les comptes de l'exercice 1925, se soldant par un bénéfice net de 9.202.909 fr., non compris le report bénéficiaire du précédent exercice, de 5.797.144 fr.

L'assemblée a décidé d'affecter le bénéfice de l'exercice 1925 au compte provision pour fluctuation de cours sur marchandises ; il a été affecté au même compte une somme de 3.797.090 fr. sur le report de l'exercice 1924, de sorte que le report à fin 1923 s'élève à 2.000.053 fr.

MM. le baron Amédée Reille, Maurice Bouilloux-Lafont, Julien Rouland et Charles Dumont, administrateurs sortants, ont été réélus.

Le chiffre d'affaires de l'exercice écoulé s'est élevé à 176 millions de francs.

Au cours de la discussion qui a suivi la lecture des rapports, plusieurs actionnaires ont regretté la non-distribution d'un dividende. Il leur a été répondu que cette mesure était commandée à la fois par la prudence que nécessite la situation actuelle et la crise que subissent les matières premières en général et spécialement celles intéressant l'industrie du tabac.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES TABACS
(*Les Documents politiques*, juin 1926)

Nous trouvons dans l'agence quotidienne *La Feuille du jour* (n° du 21 juin) une note critique extrêmement suggestive. Aussi pensons-nous devoir la reproduire :

« Ce n'est pas une entreprise de moindre importance que la Compagnie générale des tabacs, qui a été constituée en 1919, et. a pour objet l'achat de tabacs en pays exotiques et la vente de ces tabacs. Malheureusement, la façon dont elle est gérée n'est guère de nature à rassurer les trop nombreux actionnaires qui lui ont fait confiance et n'en ont guère à se louer. Possédant des agences d'achat au Brésil, au Paraguay, en Colombie, à Saint-Domingue, en Algérie, en Grèce, en Bulgarie, etc., et des agences de vente en Belgique, en Hollande, en Suisse, dans les pays rhénans, en Algérie, à Vienne, etc., la Compagnie a un contrat assez compliqué avec la Régie française, et elle est le fournisseur de la plupart des monopoles d'États européens. Une aussi vaste organisation a nécessité des capitaux élevés. Fixé à l'origine à 10 millions, le capital social fut porté presque immédiatement à 20 millions. En 1920, il fut élevé à 50 millions et en 1921 à 62.500.000 francs, en 125.000 actions de 500 fr. Les débuts furent assez

⁸ Gaston Checacci : représentant de la Caisse commerciale et industrielle de Paris.

heureux, puisque l'exercice 1919 laissa un bénéfice de 936.000 francs et, que 1920 se solda par un profit net de 5.155.000 francs, permettant de distribuer un dividende de 45 francs et un autre de 50 francs par action. Mais, en 1921, de graves difficultés surgirent, si bien que l'exercice laissa une perte de 32.087.000 francs, ce qui obligea la Société à ramener son capital à 31.250.000 francs, par la réduction du nominal des actions de 500 à 250 francs. Ce capital fut jugé insuffisant, et dès 1923, il était porté à 50 millions, et en 1924 à 80 millions, le conseil étant d'ores et déjà autorisé à l'élever jusqu'à 100 millions. Il est actuellement, représenté par 320.000 actions de 250 francs. La situation s'étant améliorée, l'exercice 1922 se solda par un bénéfice de 4.427.000 francs, qui passa à 6 millions 126.000 francs en 1923, à 8 millions 220.000 francs en 1924 et à 9.202.000 francs en 1925. Avec une imprévoyance d'autant moins excusable que l'affaire venait d'être rudement secouée, le conseil répartit deux dividendes de 20 francs pour chacun des exercices 1923 et 1924. Cette année-ci, malgré l'augmentation des bénéfices et bien qu'avec le report à nouveau, le solde disponible au 31 décembre ressorte à 15 millions, le conseil, pris d'un accès subit de prudence, a demandé à l'assemblée d'affecter 13 millions au compte provision pour fluctuations de cours sur les marchandises et de reporter le solde à nouveau. Tout en reconnaissant la nécessité de pratiquer une politique de prudence, les actionnaires se sont un peu fait tirer l'oreille et les critiques à l'adresse du conseil n'ont pas manqué. On a fait remarquer que pour un chiffre d'affaires de 176 millions, le bénéfice brut n'avait été que de 19 millions et que, déjà, au compte de profits et pertes, on avait dû inscrire pour 5.314.000 francs d'amortissements sur les marchandises en magasin qui figuraient au bilan pour 66.672.000 francs. Or, il convient d'observer que les tabacs sont, achetés en dollars que la Compagnie emprunte, si bien qu'elle devait à ses prêteurs 136 millions de francs au 31 décembre dernier. Or, si les marchandises en magasin peuvent, être valorisées du fait de la dépréciation du franc, cette dette, qui est due en dollars, doit être augmentée dans la même proportion. Mais alors que la dette s'accroît du fait de celle dépréciation, faisant peser une lourde charge sur la société, les marchandises peuvent subir des fluctuations en sens contraire. On voit ce qu'une pareille situation a de particulièrement dangereux, d'autant que, de l'aveu même du conseil, l'industrie du tabac traverse une crise due à la surproduction des matières premières dont le prix a sensiblement fléchi. Aussi est-on en droit de se demander si les 13 millions affectés à la provision pour fluctuations des marchandises ne sont pas d'ores et déjà absorbés par la dévalorisation de ces dernières. Par ailleurs, la situation financière est loin d'être reluisante : en face de 37.175.000 francs d'immobilisations, lesquelles, entre parenthèse, ont plus que doublé d'une année à l'autre, il n'existait que pour 10.415.000 francs de réserves. D'autre part, y compris les 66.672.000 francs de marchandises en magasin et 68.415.000 francs d'achats en cours, l'actif disponible ou réalisable se chiffrait par 190.714.000 francs, en regard de 151.082.000 francs d'exigibilités. Or, ce dernier chiffre, qui évalue en francs une dette en dollars de 136 millions, doit être sensiblement augmenté à l'heure actuelle du fait de la baisse du franc. Rien ne saurait mieux illustrer l'impéritie des membres du conseil d'administration. Quand on pense que ce sont les mêmes personnes qui ont été à la base de la campagne en faveur de la cession du monopole, on ne peut que se demander jusqu'où peut aller l'inconscience de certains hommes. »

Ajoutons, à cette note, que le conseil d'administration de la Compagnie générale des tabacs comprend :

MM.

Raphaël-Georges Lévy, grand économiste distingué, sénateur de la Seine, qui figure en bonne place dans nos parlementaires financiers [vice-président du Crédit mobilier français] ;

Maurice Bouilloux-Lafont, député du Finistère ;

Charles Dumont, sénateur du Jura ;
Julien Rouland, sénateur de la Seine-Inférieure ; tous figurant dans notre annuaire « Parlementaires et financiers » ;
Le baron Amédée Reille, administrateur de la Caisse commerciale et industrielle de Paris, du Crédit foncier du Brésil et de l'Amérique du Sud, des Mines, fonderies et forges d'Alais [et du Crédit français] ;
Le baron d'Anthouard, administrateur des mêmes sociétés (sauf les Mines d'Alais) ;
Georges Guérin, administrateur de la Compagnie des tabacs [et plantations] du Cameroun [et ancien administrateur délégué des Tabacs de l'Indochine] ;
Joseph Bonnasse, administrateur de la Société centrale des banques de province, de la Banque privée, de la Caisse générale de l'industrie et du bâtiment, de la Compagnie marocaine, du Lloyd de France (assurances) ;
Pierre Boucheron, directeur du Crédit mobilier français ;
Marcel Bouilloux-Lafont, frère du député, administrateur de la Caisse commerciale et industrielle de Paris; du Crédit foncier du Brésil et de l'Amérique du Sud, du Lloyd de France ;
René Charrin [Banque de l'union parisienne (BUP)] ;
Édouard Hunebelle ;
Xavier Loisy, administrateur du *Petit Journal*, de la Thomson-Houston, etc., considéré dans les milieux politiques et financiers comme l'homme de paille de M. Loucheur ;
[Georges Maurice] Daniel Mayer ;
Marcel Robaglia [Auch 1859-Royan 1940], directeur du Chemin de fer de Ceinture et ingénieur-conseil des Chemins de fer de l'Espagne ;
Alexandre Sienkiewicz, président de la Société centrale des banques de province ;
Ernest Weyl, de la Thomson-Houston, de l'Union européenne industrielle et financière [UEIF] ;
Charles Wurtz [Conseiller d'État] ;
et, enfin, MM. A. Connett et Preston Herbert représentant le groupe américain de la Guaranty Trust.
(*Politikal.*)

PRISE DE CONTRÔLE PAR LA BANQUE BAUER-MARCHAL

Amsterdam et la Hollande
dans l'Internationale oligarchique
(*Les Documents politiques*, décembre 1926)

Dans le premier semestre 1926, une nouvelle combinaison internationale s'instituait à Amsterdam, mais cette fois pour le commerce du tabac.

Ce fut la Société générale de tabacs Atamij, au capital de 11 millions, dont un million en actions de préférence et 10 millions en actions ordinaires, de 100 florins chacune.

L'agence française d'informations Le *Capital* commentait cette constitution, dans son numéro du 4 août 1925, dans les termes suivants :

« Cette Compagnie n'attire pas seulement l'attention par ses fondateurs, qui sont la Banque commerciale des Indes néerlandaises, la Banque Bauer et Marchal, la Banque Privée, un groupe tchécoslovaque et la Compagnie générale des tabacs, mais aussi parce que la ville d'Amsterdam reprendra le commerce du tabac oriental et brésilien, qui représente jusqu'à présent le centre commercial le plus important pour le tabac de

Sumatra et de Java. Le nouveau groupe, qui est dirigé par la Compagnie générale des tabacs, a l'intention de faire d'Amsterdam le centre commercial du monde pour les tabacs de Macédoine et du Brésil ⁹.

La Compagnie générale des tabacs a enlevé, pendant la guerre, le commerce des tabacs du Brésil des mains des Allemands et a créé tout récemment en Orient une vaste organisation d'achat. Elle s'intéressera également dans les autres pays de l'Amérique du Sud.

Cependant, dans certains milieux, on est sceptique sur la réussite de ces plans, car les efforts tentés jusqu'ici dans le commerce du tabac brésilien ont tous échoué et Amsterdam, d'ailleurs, s'est spécialisé dans les qualités de Java et de Sumatra. »

(*Le Journal des finances*, 24 décembre 1926)

La Compagnie générale des tabacs est inchangée. La société convoque une assemblée générale extraordinaire pour modifier la date de clôture de son exercice social.

L'extension des opérations de la Compagnie dans le domaine des tabacs d'Orient, et différents accords qu'elle a conclus en cette matière avec d'autres sociétés, plus particulièrement spécialisées dans ce commerce, ont fait apparaître l'opportunité d'adapter la date de la clôture d'exercice à celle généralement admise pour le commerce des tabacs blonds.

Annuaire Desfossés, 1927, p. 1426 :

Compagnie générale des tabacs

Conseil : R.-G. Lévy, J. Rouland, G. Guérin, M. Bouilloux-Lafont, baron d'Anthoüard, J. Bonnasse, M. Loisy, D. Mayer, baron A. Reille, Ch. Dumont, R. Charrin, M. Robaglia, A. Sienkiewlcz, E. Weyl, Preston Herbert, Alb. Connett, Éd. Hunebelle.

La Compagnie générale des tabacs
(*L'Afrique du Nord illustrée*, 12 février 1927)

.....
Cette société anonyme, au capital de 80 millions, a été fondée en 1919 et a pour objet l'achat des tabacs en feuilles dans tous les pays producteurs, où elle procède sur place à leur manipulation.

Fournisseur attitré des monopoles et des principales manufactures d'Europe, la Compagnie générale des tabacs effectue, en outre, pour le compte de plusieurs régies, la fabrication de cigares et de cigarettes de luxe et de consommation courante.

Ses principales succursales et agences sont :

Alger, Amsterdam, Anvers, Athènes, Rallia, Bâle, Baranquilla (Colombie), Bône, Bordeaux, Bruxelles, Cavalla, Constantinople, Londres, Madrid, New-York, Bio-de-Janeiro, Salonique, Sofia, Vienne, Xanthie, Santiago de Los Caballeros (Saint-Domingue).

Elle a, en outre, des dépôts en Orient :

⁹ La Banque Bauer-Marchal, la Banque Privée sont deux banques françaises dont, la seconde est contrôlée par la première. Quant à la Compagnie générale des tabacs, c'est une société française dont on trouvera dans nos colonnes de fréquentes critiques.

Grèce. — Agrinion, Le Pirée, Volo, Salonique, Sérès, Drama, Cavalla, Xanthie, Dedeagach.

Bulgarie. — Sofia, Doupnitza, G.-Djoumaya, Nevrocop, Plovdiv, Hascovo, Kirdjali, Radomir, Kaspitchan, Starazagora, Jambol, Varna.

République turque. — Constantinople.

.....

1926 : perte sèche de 59 millions, les trois quarts du capital social.
Le conseil incrimine la mévente des stocks de tabac jaune.

Compagnie générale des tabacs
[NOUVEAU COUP D'ACCORDÉON]
(*Le Journal des débats*, 23 août 1927)

Les actionnaires se sont réunis samedi dernier, sous la présidence de M. Amédée Reille. Ils ont décidé la continuation des affaires sociales, la prorogation au 30 juin 1927 de la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 1926, la réduction du capital de 80 à 20 millions de francs, la création de 20 millions de francs d'actions privilégiées.

Il résulte du rapport lu à l'assemblée que le solde débiteur du compte profits et pertes est de 59.476.113 fr.

Cette perte est due à la crise qui sévit depuis de longs mois sur les tabacs d'Orient. La surproduction et l'accumulation des stocks ont entraîné, sur certaines catégories, un véritable effondrement des cours. La situation telle que la révélait le bilan au 31 décembre, s'est encore aggravée depuis, et les cours des stocks anciens, principalement en tabacs ordinaires, en ont subi le contrecoup.

Toutefois, certains indices permettent d'espérer un assainissement prochain du marché des tabacs ; déjà, les tabacs supérieurs accusent plus de fermeté.

Nous pouvons ajouter que deux assemblées vont être convoquées sous peu l'une, ordinaire, aura à approuver les comptes de 1926 ; l'autre, extraordinaire, aura à élire un nouveau conseil, **le conseil actuellement en exercice ayant décidé de donner sa démission**, afin de permettre au groupe d'anciens et nouveaux actionnaires de procéder, en toute liberté, aux réorganisations reconnues nécessaires.

AUGMENTATIONS DE CAPITAL
Compagnie générale des tabacs
(*Le Journal des débats*, 30 août 1927)

Le capital réduit de 80 à 60 millions, va être reporté à son chiffre de 80 millions, par création de 200.000 actions privilégiées de 100 francs, rapportant un intérêt cumulé de 8 %.

Compagnie générale des tabacs
(*La Journée industrielle*, 9 octobre 1927)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, sous la présidence du baron Amédée Reille, a approuvé les comptes de l'exercice 1926 faisant apparaître une perte de 69.476.113 fr. 39, au lieu d'un bénéfice de 9.209.909 fr. précédemment.

L'assemblée a pris acte de la démission collective des membres du conseil et nommé administrateurs MM. Henry Bauer, Xavier Loisy, Lopez Perez, Charles Marchal, Milton Pilelas, le baron Amédée Reille, Tupin et le colonel Weyl.

Le rapport du conseil signale que la perte de l'exercice est due au dénouement brutal de la crise qui sévissait, à l'état latent, sur le commerce des tabacs d'Orient, crise ayant notamment pour cause la mévente des tabacs *uso* Amérique.



Coll. Peter Seidel

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES TABACS
S.A. au capital de 40 MF
divisé en 80.000 actions ordinaires de 250 fr. chacune
et 200.000 actions privilégiées de 100 fr. chacune
Statuts déposés en l'étude de M^e Letulle, notaire à Paris

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 17 novembre 1927

SIÈGE SOCIAL À PARIS
ACTION PRIVILÉGIÉE DE CENT FRANCS AU PORTEUR N° 003.761
entièrement libérée
Un administrateur (à gauche) : Ernest Weyl
Un administrateur (à droite) : ???
Paris, le 15 octobre 1927

Compagnie générale des tabacs
(*Les Documents politiques*, décembre 1927)

L'augmentation de capital de 20 à 40 millions, par l'émission de 200.000 actions privilégiées de 100 francs, qui a eu lieu au cours des vacances, a été vérifiée par l'assemblée extraordinaire du 8 octobre.

À la même date, l'assemblée ordinaire a approuvé les comptes de l'exercice 1926, qui se sont soldés par une perte nette de 09 millions 476.113 francs, après absorption de 24 millions 262.118 francs de production et réserves.

Le conseil ayant démissionné en entier, l'assemblée a élu un nouveau conseil, composé de MM. Bauer ¹⁰, [Xavier] Loisy, Marchal, Pilalas, baron Reille, [Gaston] Tupin et colonel Weyl.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES TABACS
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 12 janvier 1928)

À leur dernière assemblée ordinaire, les actionnaires de la Compagnie générale des tabacs ont approuvé, ainsi que nous l'avons déjà mentionné, les comptes de l'exercice 1926. Rappelons qu'après l'absorption des postes et réserves suivantes : provision pour fluctuation de cours de marchandises, provision pour amortissements, réserve spéciale, report des exercices précédents, qui figuraient au précédent bilan pour 24.262.118 fr. 31, le solde débiteur ressort à 59.476.118 fr. 39 contre un solde créditeur net de 9.292.999 fr. 14 en 1925.

On trouvera ci-dessous les tableaux de profits et pertes des exercices 1926 et 1925 :

	1925	1926
CHARGES		
Perte brute d'exploitation	—	42.503.393 78
Frais généraux	3.042.401 63	3.593.948 14
Amortissements	7.134.593 73	2.654.471 36
Dépréciation sur marchandises	—	9.000.000 00
Provision pour amortissements	—	10.986.618 42
	<u>10.177.000 35</u>	<u>68.738.231 70</u>

¹⁰ Henry Auguste Bauer (1865-1950), fils de Jacques Bauer, cultivateur à Zollingen (Bas-Rhin) et de Jeannette Schneider. Carrière au Crédit lyonnais et au Comptoir d'escompte de Paris, puis co-gérant (1909), avec son compatriote alsacien Charles Marchal, de la Banque Périer et Cie (future Bauer-Marchal et Cie). Marié à Hélène Allbertine Coquerel. Chevalier de la Légion d'honneur du 2 avril 1912.

À distinguer, nous fait observer Hervé Joly, de son contemporain et homonyme Henry Bauer (1870-1944), fils de Joseph Antoine, de Wissembourg, X-Ponts, lui-même ingénieur des Travaux publics, officier de la Légion d'honneur, marié à Antoinette Holtz. Il semble bien que le Qui êtes-vous ? 1924 le confonde avec le précédent en le présentant comme président de l'Omnium d'entreprises. Pour comble, les deux ont un fils prénommé Jean.

PROFITS		
Bénéfice brut	19.379.909 50	—
Reprise de la réserve spéciale	—	1.753.326 45
Reprise de la provision pour amortissement	—	5.503.738 26
Reprise du report 1924	—	2.000.053 60
	<u>19.379.909 50</u>	<u>9.262.118 31</u>
Rappel des charges	10.177.000 36	68.738.231 70
Bénéfice net	—	9.202.909 14
Perte nette	—	59.476.113 39

Lors de l'assemblée extraordinaire du 27 août 1927, qui avait à statuer sur la réorganisation de la société, le conseil avait déjà exposé les causes générales des pertes considérables enregistrées par la société et qu'il attribue au dénouement brutal de la crise qui sévissait à l'état latent sur le commerce des tabacs d'Orient et qui était provoquée en partie par la mévente des tabacs américains.

Vers la fin de l'année 1926, la crise s'étendit à presque tous les genres de tabacs d'Orient, les régies et fabricants ayant, soit brusquement modifié la nature de leurs approvisionnements pour des raisons fiscales ou économiques, soit réduit considérablement leurs achats en escomptant le moment où les négociants seraient mis dans l'obligation de liquider à bas prix les stocks importants qu'ils avaient constitués pour leur clientèle.

Il en résulta un fléchissement rapide des prix qui, ajouté aux variations des monnaies dans les pays où sont installées les agences d'achats de la Compagnie et à celles de la monnaie française explique les résultats malheureux. Toutes les sociétés s'occupant du commerce des tabacs d'Orient ont été d'ailleurs atteintes par cet état de choses. Voici comment, au 31 décembre, se comparent les deux derniers bilans :

	1925	1926
ACTIF		
Immeubles	8.693.006 03	8.696.517 25
Mobilier, matériel et outillage	4.038.891 48	4.004.472 82
Loyers d'avance	1.127 124 53	721.982 00
Création et installations d'agences nouvelles	1.903.788 47	—
Participations	21.502.242 47	24.241.948 43
Caisses et banques	6.890.470 66	8.570 671 53
Actionnaires	588.625 00	587.875 00
Régies et clients	44.443.928 62	24.534.904 44
Effets à recevoir	1.487.677 79	523.669 24
Marchandises en magasins	66.672.828 28	63.762.692 05

Marchandises vendues non facturées	2.000.000 00	49.116.335 51
Débiteurs divers	2.215.909 17	10.444.160 80
Achats en cours	21.167.457 12	11.812.722 00
Avances à correspondants	6.452.741 80	5.284.497 20
Cautions	138.002 42	79.260 18
Comptes courants	510.703 43	—
Frais payés d'avance	—	3.677.346 82
Débiteurs par acceptations	3.000 000 00	3.000 000 00
Comptes d'ordre	3.750.603 60	2.172.670 81
Profits et pertes	—	59.476.113 39
	<u>262.909.156 11</u>	<u>280.617.839 47</u>

	1925	1926
PASSIF		
Capital	80.000.000 00	80.000.000 00
Réserve légale	1.153.140 05	1.153.140 05
Réserve spéciale à la disposition des actionnaires	1.758.326 45	—
Provision p. fluctuations des cours des marchandises	2.000.000 00	—
Provision pour amortissements	5.503.733 26	10.986.618 42
Effets à payer	4.632.875 00	8.869.143 34
Crédits de campagne	136.476.027 37	131.819.712 80
Acomptes sur marchés	4 575.498 85	26.538.235 00
Comptes courants	5.166.019 82	—
Créditeurs	—	12.501.143 67
Dividendes à payer	232.531 96	97 560 26
Frais à payer	—	3.479.614 92
Acceptations pour compte	3.000.000 00	3.000.000 00
Comptes d'ordre	3.410.944 75	2.172.670 81
Profits et pertes	15.000.053 60	—
	<u>262.909.156 11</u>	<u>280.617.839 47</u>

Les stocks, qui comprennent pour 63.672.692 fr. 05 de marchandises en magasin et pour 49.116.335 fr. 51 de marchandises vendues s'évaluent donc à 112 millions 769.027 fr. 56. Le conseil signale que, depuis l'établissement du bilan, le fléchissement des cours du marché s'est accentué sur les tabacs de qualité ordinaire, tandis qu'il se manifeste plutôt une tendance de relèvement pour les qualités supérieures. Quoi qu'il

en soit, dit le conseil, tous ces tabacs continuent à supporter de lourds agios dont il paraît difficile d'espérer la récupération.

C'est d'ailleurs cette situation qui a amené la Compagnie à demander et à conclure les accords survenus avec les Banques du Consortium.

Le nouveau poste Frais payés d'avance de 3 millions 677.346 fr. 82 a été créé afin d'isoler ceux des éléments débiteurs qui représentent les frais payés d'avance. Dans ce poste figure pour 2.021.814 fr. 07 le montant des impôts avancés pour le compte des actionnaires. Il a été prévu une provision pour amortissement égale à cette somme.

Notons d'autre part que les participations sont passées de 21.502.242 fr. 47 à 24.241.948 fr. 43 et que le poste Débiteurs se chiffre à 10.144.160 fr. 80 au lieu de 2.215.909 fr. 17.

Le chapitre Assurances à correspondants présente une diminution de plus d'un million.

Au bilan ci-dessus, le capital est inscrit pour 80 millions. Rappelons qu'afin d'amortir la perte de 1926, l'assemblée extraordinaire du 20 août 1927 a voté la réduction du capital de 80 à 20 millions, cependant que la Compagnie, par l'émission de 200.000 actions privilégiées 8 % cumulatif, a procédé à la réaugmentation du capital à 40 millions.

Il a été constitué une provision de 10.986.618 fr. 42, affectée à l'amortissement de différents postes de l'actif.

Remarquons enfin que les exigibilités sont de 183.305.410 fr., au lieu de 151.082.953 fr. précédemment. Après une longue discussion, les résolutions présentées par le conseil ont été adoptées par l'assemblée.

Les actionnaires ont pris acte de la démission collective des membres du conseil d'administration et ont nommé administrateurs, ainsi que nous l'avons déjà annoncé : MM. Henri Bauer, Xavier Loisy, Lopez Ferez, Charles Marchal, Milton Pitalas, A. Reille, Tupin, E. Weyl.

Compagnie générale des tabacs
(*Le Journal des débats*, 9 février 1928)

Les actions nouvelles privilégiées et ordinaires sont admises aux négociations de la Bourse au comptant, savoir : 1° 200.000 actions privilégiées de 100 francs, libérées et au porteur, numéros 1 à 200.000, coupon n° 1 attaché ; 2° 80.000 actions ordinaires de 250 francs, libérées et au porteur, numéros 1 à 80.000, coupon n° 1 attaché, destinées à l'échange des 320.000 actions anciennes de 250 francs à raison de une action nouvelle pour 4 actions anciennes.

ÉMISSIONS EN COURS
Compagnie générale des tabacs
(*Le Journal des débats*, 18 juillet 1928)

Cette société procède à l'émission, au prix de 110 francs, de 200.000 actions privilégiées de 100 francs, jouissance octobre 1927, dont la souscription, ouverte du 16 juillet au 6 août inclus, est réservée à raison de 1 action privilégiée nouvelle pour 2 actions anciennes privilégiées de 100 francs ou ordinaires et de 2 actions nouvelles pour 1 part, à titre irréductible. Les actionnaires et porteurs de parts peuvent, en outre, souscrire à titre réductible. Les souscriptions sont reçues contre remise du coupon n° 1

des actions et n° 7 des parts, à Paris, à la Banque Oustric et Cie, et chez MM. Bauer, Marchal et Cie.

Annuaire Desfossés, 1929, p. 1548 :

Compagnie générale des tabacs

Conseil : M. Loisy, baron A. Reille, Pilalas, Lopez, Bauer, Marchal, Tupin.

Compagnie générale des Tabacs
(*Le Journal des chemins de fer*, 29 mai 1929)

L'assemblée ordinaire du 11 mai a approuvé les comptes de l'exercice de 18 mois clos le 30 juin 1938.

Le rapport du conseil expose que le bilan présenté à l'assemblée n'est, en réalité, qu'une situation comptable, un bilan exact ne pouvant intervenir que lors de la liquidation de tous les anciens tabacs, qui n'interviendra que dans quelques mois. C'est seulement après la récupération des crédits totalement utilisés à l'heure par la mobilisation des anciennes récoltes, que la société pourra reprendre largement son activité. Les pertes d'exploitation enregistrées proviennent des anciennes récoltes surtout des tabacs jaunes et de ceux repris à la filiale d'Amsterdam, et dont les prix ont subi un décaissement important.

Le conseil s'est appliqué à réduire les frais généraux, dont la moyenne mensuelle est revenue de 232.000 fr. en 1926 à 118.000 fr. en 1928. En cours d'exercice, la société a pu obtenir du groupe de banques qui lui avait consenti des avances une réduction de créance de 10 millions nécessaire au paiement comptant exigé par les banques. La vente de l'immeuble social a procuré un bénéfice de 2 millions 540.000 francs.

Au 1^{er} juillet 1927, les stocks de la compagnie atteignaient 4.847.000 kg. Il a été vendu 3.204.000 kg au cours de l'exercice. Actuellement, il ne reste plus que 700.000 kg à réaliser les ventes du 1^{er} janvier au 30 avril ayant été de 664.000 kg plus une offre avec grande probabilité de vente de plus de 250.000 kg. Parallèlement, les engagements de la société étaient ramenés au 31 mars à 88 millions, chiffre inférieur de 25 millions à celui du 30 juin dernier.

La société s'est assurée avec la Société des tabacs d'Hippone, celle-ci continuant seule ses achats en Algérie : elle attend d'heureux résultats de cette collaboration. Par ailleurs, elle envisage l'extension de cette politique par un accord entre un groupe important et la filiale hollandaise, cette dernière devenant le pivot d'une grosse affaire de tabacs noirs. Par contre, la Société a réalisé sa participation dans la Compagnie franco-américaine des tabacs orientaux, reprenant ainsi sa liberté d'action pour la vente à certaines régies.

COMPAGNIE GENERALE DES TABACS

[Nouveau coup d'accordéon]

(*Le Journal des débats*, 16 mars 1930)

Les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1929 se soldent par une **perte d'exploitation de 20.647.824 fr.** et par un **déficit net de 12.023.434 fr.**, contre 25.535.262 fr. pour l'exercice 1927-28. Le solde débiteur total atteint de la sorte 35.559.130 francs. Les actionnaires à qui seront soumis ces comptes le 29 mars se réuniront le même jour en

assemblée extraordinaire, en vue de statuer sur une réduction, puis sur une réaugmentation du capital actuellement de 40 millions.

Compagnie générale des tabacs
(*Le Journal des finances*, 23 mai 1930)

À la dernière assemblée ordinaire de la Compagnie générale des tabacs, un actionnaire constatait mélancoliquement : « En général, je n'ai pas eu à me louer de mes participations dans les affaires de tabac ; je n'ai peut-être pas été partout aussi malheureux qu'ici, car, à mon avis, c'est encore la Générale des Tabacs qui a été la plus mauvaise de ces affaires. »

Triste passé, dont nous devons cependant établir le bilan, puisque la Générale des Tabacs envisage un remaniement de capital — le troisième en neuf ans.

La société fut constituée en 1919, au capital de 10 millions, porté en trois étapes, dès 1921, à 62.500.000 fr. qui en représentent bien 150 d'aujourd'hui. Elle avait pour objet ambitieux de supplanter l'Allemagne dans le commerce international des tabacs, que celle-ci avait perdu du fait de la guerre. La fortune l'assista dès sa naissance : elle fut assurée de la clientèle de la régie française et se mit à acheter par grandes quantités du tabac en Orient, en Algérie, aux Indes, en Amérique du Sud. Mais le commerce des tabacs est fort compliqué, aléatoire, et exige une expérience consommée, que n'avaient point, semble-t-il, les dirigeants de la société.

En 1921, la société accuse un déficit causé par une « perte au change ». Ah ! ces changes ! De 23.403.744, francs, il fallut réduire de moitié le capital par abaissement du nominal des actions de 500 fr. à 250 fr.

Dès 1923, la société portait son capital à 50 millions, par émission d'actions à 275 fr. ; dès 1924, à 80 millions par émission d'actions à 300 francs. Au total, plus de 51 millions de capitaux frais remis dans l'affaire, qui correspondraient à 80 millions d'aujourd'hui.

La société réalisa quelques bénéfices, distribua même — ô imprudence — deux dividendes, et puis ce fut, en 1926, une perte sèche de 59 millions — les trois quarts du capital social.

Cette fois, le conseil incriminait la mévente des stocks de tabac jaune. Il proposait courageusement la continuation des opérations, mais à quels sacrifices !

Nouvelle réduction du capital de 80 à 20 millions, par échange de 4 actions ordinaires contre 1 nouvelle, et augmentation immédiate du capital à 40 millions, par émission d'actions privilégiées cumulatives 8 % de 300 francs offertes au pair aux anciens actionnaires et porteurs de parts. En même temps, la société obtenait la prorogation de crédits bancaires d'une quarantaine de millions.

Une filiale, la Franco-Américaine des Tabacs d'Orient, était chargée de la liquidation des stocks de tabac jaune, cependant que le conseil de l'affaire s'enrichissait de quelques spécialistes.

il était encore permis d'espérer après deux expériences aussi cruelles. Les actions ordinaires nouvelles furent introduites sur le marché, au-dessus du pair, les privilégiées de 100 fr. à 137. fr.

La guigne, poursuivit la société : les tabacs jaunes ne se vendaient décidément pas.

Ils sont, paraît-il, aujourd'hui liquidés, mais la société accuse un déficit de 35.558.696 fr., malgré des réalisations d'actif et de portefeuille et abatement de créances, en deux fois, de 39.599.893 fr.

En somme, la société, qui avait perdu la première fois la moitié de son capital, la seconde fois les trois quarts, en a perdu cette fois, près des neuf dixièmes. Les actions

de toutes catégories sont invendables, même à 14 francs. La perte globale pour l'épargne et les banquiers peut se chiffrer à quelque 200 millions.

Rien de plus triste que la lecture du compte rendu de la discussion à l'assemblée ordinaire du 10 mai. Le conseil d'administration n'avait plus aucune conviction, les actionnaires n'avaient plus d'espoir. Personne ne cherche à approfondir la valeur réelle de l'actif et du passif.

Le conseil avait convoqué une assemblée extraordinaire à la suite de l'assemblée ordinaire pour « examen de la situation, réduction et augmentation du capital ». Cette assemblée n'a pu se tenir faute de quorum. Elle sera convoquée à nouveau d'ici quelque temps.

Quelle chose singulière ! Des gens qui, en trois fois, ont perdu 99,75 % des capitaux qu'ils ont investis dans une affaire (c'est le cas du capitaliste qui aurait acheté des actions en 1920 et se serait gardé de souscrire aux augmentations de capital — auquel cas sa perte serait encore plus forte) vont discuter froidement de son renflouement — et la plupart d'entre eux vont la voter, et apporteront encore des capitaux dans ce tonneau des Danaïdes, et peut-être même rééliront le même conseil d'administration !

COMPAGNIE GENERALE DES TABACS

(Le Journal des chemins de fer, des mines et des travaux publics, 1^{er} juin 1930)

D'un pas allègre, cette société marche vers une troisième réorganisation financière. Peu d'affaires ont eu une destinée aussi désastreuse que cette malheureuse affaire.

Créée en 1919, pour supplanter les allemandes dans le commerce des tabacs, la société après deux exercices heureux, culbuta, une première fois, en 1922. Le capital, qui était de 62 1/2 millions, fut ramené à 31.250.000 de fr. et reporté immédiatement à 50 millions. Par la suite, quelques exercices bénéficiaires laissèrent croire que le passé était aboli. Il n'en était malheureusement rien. Une nouvelle crise terrassa la société en 1926, l'exercice laissait une perte se montant au chiffre, véritablement effarant, de 59 1/2 millions.

Nouveau télescopage du capital de 80 à 20 millions et nouvelle augmentation de capital à 40 millions par créations d'actions privilégiées. Le conseil cédait, enfin sa place à un nouveau groupe.

À l'heure actuelle, il apparaît que le nouveau conseil n'est guère plus heureux que son devancier. Il lui a été impossible de liquider convenablement les stocks et le bilan au 30 juin 1929 fait ressortir une perte de 35 1/2 millions pour un capital de 40 millions.

Il ne faut pas oublier d'autre part que la société exploite [ligne manquante]

Le troisième coup d'accordéon ne doit pas être loin. On ne sait ce qu'il faut admirer le plus : la patience des actionnaires ou la ténacité des dirigeants à ne produire que des pertes.

Compagnie générale des tabacs *(Le Temps, 12 août 1930)*

Faute de quorum, l'assemblée extraordinaire du 9 août pour réorganisation de la Société et remaniement du capital, a été reportée, à une date ultérieure.

Compagnie générale des tabacs

(*Le Journal des débats*, 20 décembre 1930)

L'exercice clos le 30 juin 1930 se traduit par un bénéfice de 687.947 francs, qui ramène la perte des exercices antérieurs de 35.558.696 francs à 34.870.748 francs.

Annuaire Desfossés, 1931, p. 1643 :

Compagnie générale des tabacs

Conseil : M. Loisy, baron A. Reille, Pilalas, Bauer, Marchal, J. Berriat, R. Freund, J.-B. Jehan.

La politique et les "affaires"
À propos de M. Bouilloux-Lafont
par R. MENNEVÉE
(*Documents politiques*, janvier 1931)

[...] M. Maurice Bouilloux-Lafont a reconnu lui-même (*Le Petit Bleu* [Oulman] du 18 novembre 1925), avoir fait auprès du gouvernement de l'époque des démarches — ou plus exactement des demandes de renseignements — pour savoir s'il était possible « d'allouer » sous le contrôle de l'État — le monopole des tabacs à une société fermière ! » D'après ses mêmes déclarations, un groupe s'était offert « à remplir toutes les conditions exigibles. Il proposait 18 millions comptant et la remise à l'État, chaque année, de la moitié des bénéfices excédant le chiffre des rentrées ordinaires... Bien entendu, cette Société fermière devait être française, ce qui n'excluait pas l'apport de capitaux étrangers, américains, par exemple. »

Ne discutons même pas le principe, ni la valeur de la proposition.

Prenons simplement acte de l'intervention de M. Bouilloux-Lafont, ou même, si l'on veut, de sa simple adhésion de principe à cette combinaison.

Et mettons en face que M. Maurice Bouilloux-Lafont était administrateur de la Compagnie générale des tabacs, au conseil d'administration de laquelle il était entré en septembre 1920, sa nomination ayant été ratifiée par l'assemblée du 9 juin 1921.

Or, la Compagnie générale des tabacs bénéficiait, depuis sa création — 1919 — d'un contrat privilégié avec la régie française, contrat qui aurait entraîné obligatoirement la participation de la Compagnie générale des tabacs à la Société fermière envisagée par M. Maurice Bouilloux-Lafont.

Mais ce qu'il y a de plus typique, à propos de cette affaire, dont les animateurs considéraient la gestion du monopole français des tabacs comme insuffisante, c'est que cette Compagnie générale des tabacs en est à sa deuxième ou troisième réorganisation financière. [...]

SORTIE DE LA BANQUE BAUER-MARCHAL

GÉNÉRALE DES TABACS

(*L'Information financière, économique et politique*, 31 janvier 1931)

L'assemblée ordinaire, tenue le 30 janvier sous la présidence de M. Loisy, président du conseil d'administration, a approuvé les comptes de l'exercice 1929-30 se soldant

par une bénéfice de 687.947 francs, de sorte que les pertes antérieures sont ramenées à 34.870.743 francs.

Le conseil indique dans son rapport qu'il a continué la liquidation des quantités relativement peu importantes qui subsistaient encore des anciens stocks qui étaient réduits à 230.000 kg au 30 juin 1930 pour une valeur d'inventaire de 2.600.000 francs environ. Dans l'état du marché, il n'a pas été possible de pousser davantage la vente de ces anciens tabacs et, de ce fait, l'exercice a dû supporter encore des agios et des frais élevés de magasinage et d'entretien. Les efforts du conseil tendent à réaliser au plus tôt cette fin de stocks dont l'écoulement devient de plus en plus difficile en raison de l'impossibilité de réassortir et nécessitera, en tout cas, des sacrifices sur les prix. C'est ainsi que la société a pu vendre au cours du deuxième semestre de 1930 une notable partie de ces marchandises qui restent aujourd'hui à 143.000 kg.

Par contre, ajoute le rapport, les tabacs achetés au cours des deux dernières années ont procuré, dans l'exercice 1929-30, un bénéfice d'exploitation de 2.873.461 francs. Par ailleurs, la vente d'immeubles hors de France a permis de réaliser un bénéfice de 3.677.140 francs. Le compte de profits et pertes a, en outre, bénéficié d'une réduction de créance pour un montant de 4.398.631 francs et se solde finalement, comme nous l'indiquons plus haut, par un bénéfice de 687.947 francs.

Pour l'exercice 1928-29, le chiffre d'affaires total était d'environ 67 millions et demi comprenant 30 millions pour liquidation de tabacs jaunes d'anciens stocks et 37 millions et demi d'affaires courantes.

Pour l'exercice 1929-30, sur un chiffre d'affaires total de 55 millions et demi, les affaires courantes ont dépassé 51 millions de francs, et d'un exercice à l'autre les affaires à base de commission sont passées de 7.400.000 francs à 17.750.000 francs. Le conseil a, en effet, jugé bon de développer, dans les conditions actuelles, les opérations de ce genre qui ne comportent ni risque commercial ni mise de fonds. Pour les mêmes raisons, il recherche les affaires liées qu'il est possible de conclure presque simultanément à l'achat et à la vente. Par contre, les achats au lieu d'origine, avec mise en stock jusqu'à la vente, lui paraissent devoir être réglés strictement sur la capacité d'achat des seuls débouchés qui soient bien assurés de façon à réduire au minimum les agios, les frais et les risques.

Une assemblée extraordinaire était convoquée après l'assemblée ordinaire. Faute de quorum, elle n'a pu se tenir et discuter son ordre du jour qui comportait la dissolution de la société ou la continuité des affaires sociales. À titre officieux, l'assemblée a cependant exprimé une opinion favorable à la continuation des opérations et invité le conseil à poursuivre la convocation de l'assemblée appelée à en délibérer.

Compagnie générale des tabacs
(*La Revue coloniale* (mensuelle), février 1931)

Les actionnaires ont été réunis en assemblée ordinaire, le 30 janvier, sous la présidence de M. Xavier Loisy, président du conseil d'administration, en vue d'approuver les comptes de l'exercice 1929-1930.

La lecture du rapport a indiqué les progrès de la **liquidation de l'actif de la société** : marchandises et immeubles.

L'assemblée extraordinaire, convoquée pour statuer sur la dissolution de la société, n'a pu avoir lieu, le quorum n'étant pas atteint.

M. Xavier Loisy a annoncé la **démission de MM. Gaston Tupin et Henry Bauer**, « très occupés par d'autres affaires ». Il n'est pas douteux que les nombreuses affaires défailtantes de MM. Henry Bauer et Marchal sollicitent tous leurs instants. Ces Messieurs, bien introduits dans les milieux gouvernementaux, avaient pu, récemment,

se poser en sauveteurs de banques en déconfiture. L'appui financier du gouvernement n'a fait que retarder leur chute. La Banque Bauer et Marchal* a dû laisser protester une traite de 1.200.000 francs.

Le conseil de la Compagnie générale des tabacs est ainsi composé : MM. Xavier Loisy*, Jean Berriat, Henry Bauer, Richard Freund, Jean-Baptiste Jehan, Charles Marchal, Milton Pilalas, baron Amédée Reille, Gaston Tupin, Ernest Weyl.

On sait que M. Xavier Loisy, ancien inspecteur des colonies, ancien condisciple et ancien chef de cabinet de M. Loucheur, est son homme de paille à la tête de très nombreux conseils d'administration.

Compagnie générale des tabacs
(*Le Temps*, 31 mai 1932)

La perte de l'exercice 1931 est de 115.146 francs contre un bénéfice de 687.947 francs en 1930. Le solde débiteur total ressort ainsi à 34.985.894 francs.

Albert Galicier
(*Les Documents politiques*, juin 1932)

Adm. Cie générale des tabacs, Bastos, etc.

Compagnie générale des tabacs
(*Le Temps*, 9 juillet 1932)

L'assemblée du 6 juillet a approuvé les comptes de l'exercice au 30 juin 1931, se soldant par une perte de 115.146 francs contre un bénéfice de 687.947 francs. Le solde débiteur total ressort à 34.985.895 francs contre 34 millions 870.748 francs.

Devant l'impossibilité de réunir une assemblée extraordinaire atteignant le quorum, l'assemblée ordinaire a engagé le conseil à poursuivre les opérations, malgré la perte de plus des trois quarts du capital.

Annuaire Desfossés, 1933, p. 1584 :
Compagnie générale des tabacs
Conseil : M. Loisy, pdt. ; J. Berriat, adm. dél. ; baron A. Reille, Marchal, J.-B. Jehan, E. Weyl.

Compagnie générale des tabacs
(*Le Temps*, 5 mai 1933)

Les comptes de l'exercice au 30 juin 1932 font ressortir une perte nette de 787.520 francs, portant le déficit total à 35.773.415 francs contre 34.985.894.

Compagnie générale des tabacs
(*Le Temps*, 17 juin 1933)

Il a été déclaré à l'assemblée d'aujourd'hui que le conseil est en pourparlers avec divers groupes dans le but de développer l'exploitation sur de nouvelles bases. Les négociations pourraient aboutir à bref délai à une solution.

COMPAGNIE GENERALE DES TABACS
(*Le Journal des débats*, 31 décembre 1933)

L'assemblée générale convoquée pour le 17 janvier, en vue d'approuver les comptes de l'exercice 1932-1933, ne réunira vraisemblablement pas le quorum. Lors de la réunion qui pourra délibérer valablement, le conseil soumettra une motion visant la réorganisation financière de la société.

Compagnie Générale des Tabacs
(*Le Figaro*, 26 avril 1934)

L'assemblée ordinaire du 26 avril a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1933, qui se soldent par une **perte de 1.127.822 fr.**, formant avec le solde débiteur reporté précédent, soit 35.773.415 fr., un déficit total de 36.901.237 francs.

L'assemblée a réélu administrateur MM. Charles Marchal et le baron Amédée Reille et ratifié la nomination aux mêmes fonctions de M. André Gondy.

Compagnie générale des tabacs
(*Le Journal des débats*, 26 avril 1935)

Les comptes au 30 juin 1934, qui seront présentés à l'assemblée du 9 mai, se soldent par une **perte de 872.264 francs**, formant, avec les pertes antérieures, un déficit total de 37.773.502 francs.

Le rapport des commissaires indique que la situation sociale est restée sensiblement la même, les pertes de l'exercice étant imputables, en réalité, à la liquidation d'affaires anciennes.

Compagnie générale des tabacs
(*Le Temps*, 12 juillet 1935)

L'assemblée du 11 juillet a approuvé les comptes de l'exercice au 30 juin 1934 se soldant par une perte de 872.264 francs, portant le déficit total à 37.773.502 francs. L'assemblée a donné tous pouvoirs au conseil pour la **location du fonds de commerce de la compagnie** à une société en voie de formation, au capital de 2.100.000 francs, pour une durée de vingt ans. La compagnie recevrait en rémunération 40 % des bénéfices réalisés par la société fermière après paiement d'un intérêt de 8 % au nouveau capital engagée par la société.

L'assemblée extraordinaire pour application des dispositions de l'article 48 des statuts (perte des trois quarts du capital) a été, faute de quorum, reportée à une date ultérieure.

Parlementaires et financiers
par Roger Mennevée
(*Les Documents politiques*, février 1936)

DUMONT, Charles
Sénateur du Jura

Adresses : 21, boulevard Delessert, à Paris, puis 49 bis, avenue Victor-Emmanuel-III, à Paris (VIII^e), puis 3, square Villaret-de-Joyeuse, à Paris (XVII^e).

Administrateur : France-États-Unis ; Association nationale d'expansion économique ; Syndicat central des banques de province (dissous) ; Société centrale des banques de province (Cette banque a dû subir une réorganisation financière. M. Dumont a dû quitter le conseil à cette époque) ; Lloyd de France Maritime Transport ; Banque franco-japonaise (démissionnaire lors de sa nomination comme ministre de la Marine dans le cabinet Laval, démission ratifiée par l'assemblée du 16 décembre 1931 ; réélu après la chute du cabinet, dans le deuxième semestre de 1932) ; Compagnie d'électricité industrielle, devenue Industrielle d'Énergie électrique ; Ateliers et chantiers maritimes du Sud-Ouest (en liquidation judiciaire) ; **Compagnie générale des tabacs (Cette société a dû subir plusieurs réorganisations financières ; Compagnie industrielle africaine française (nommé à la constitution octobre 1928) ; Papeteries de La Chapelle (nommé à la constitution novembre 1928) ; Compagnie internationale minière et industrielle Esterana [sic : Estañera][actifs en Espagne et en Algérie],** devenue Union générale pour l'industrie et les mines.

Compagnie générale des tabacs
(*Le Journal des débats*, 30 mai 1936)

Le bénéfice d'exploitation de l'exercice clos le 30 juin 1935 s'élève à 1 million 460.872 francs, laissant, après déduction des frais généraux et impôts, un bénéfice net de 114.660 francs ; un compte de profits et pertes spécial pour la liquidation des affaires anciennes, notamment de gages détenus par un créancier en liquidation, fait ressortir une perte de 3.993.762 francs, qui s'ajoute au précédent solde débiteur et le porte à 41.767.265 francs.

Compagnie Générale des Tabacs
(*La Journée industrielle*, 3 juillet 1936)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, après avoir entendu la lecture du rapport du commissaire aux comptes et celui du conseil d'administration sur les comptes de l'exercice 1934-1935 et le bilan au 30 juin 1935, a approuvé les comptes de cet exercice se soldant, d'une part, par une perte de 3.993.762 francs relative à des affaires anciennes. et d'autre part, par un bénéfice d'exploitation de 114660 francs.

L'assemblée a nommé administrateur M. Raphaël Carmona en remplacement de M. André Gondy, décédé.

Compagnie générale des tabacs
(*Le Temps*, 14 décembre 1938)

Les comptes de l'exercice au 30 juin font ressortir, après 394.021 francs d'amortissements, un bénéfice net de 101.520 francs contre 24.003 francs pour l'exercice précédent. Rappelons qu'il reste à amortir 41 millions 601.497 francs de pertes antérieures.

Compagnie générale des tabacs
(*Le Journal*, 28 juillet 1941)

L'assemblée ordinaire du 22 juillet a approuvé les comptes de l'exercice 1939-40 se soldant par un bénéfice de 365.500 francs qui a été entièrement affecté aux amortissements.

L'assemblée extraordinaire convoquée pour le même jour sur deuxième avis, n'ayant pu réunir le quorum, le conseil prendra lui-même toutes les dispositions utiles.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES TABACS
(*Le Journal*, 27 juillet 1942)

Perte de l'exercice au 30 juin 1941 : 61.012 fr. contre un bénéfice de 365.500 fr. pour l'exercice précédent.
